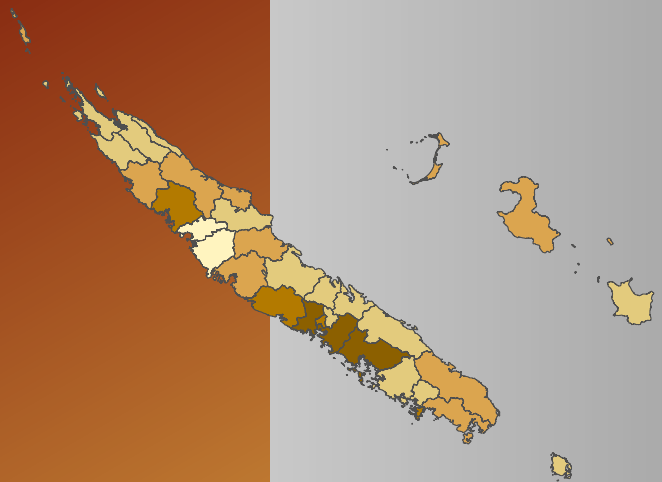


# ATLAS



démographique

de la Nouvelle-Calédonie



Recensement de la population de 2019

## Atlas démographique de la Nouvelle-Calédonie - Recensement de la population de 2019



INSTITUT DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES  
BP 823 - 98845 Nouméa Cédex - Nouvelle-Calédonie  
Tél. (687) 27.54.81 / Fax. (687) 28.81.48  
Courriel : [isee@isee.nc](mailto:isee@isee.nc) / Site internet : [isee.nc](http://isee.nc)

Directeur de la publication : Olivier FAGNOT

Rédaction : Pascal RIVOILAN

Cartographie : Mike LUPANT

# Edito

2021, une année cruciale pour l'avenir du territoire ! Comment se rendre compte de l'évolution de la société calédonienne depuis la signature des accords de Matignon il y a 30 ans ? Comment mieux appréhender la réalité de la société calédonienne ?

En Nouvelle-Calédonie, seul le recensement de la population offre un tel recul statistique : par la variété des thèmes qu'il aborde - que ce soient les caractéristiques sociodémographiques de la population ou ses conditions de logement - mais aussi parce qu'il est réalisé auprès de chaque habitant de ce territoire, le recensement de la population est probablement la source de données la plus complète.

Quel que soit son profil, décideur, gestionnaire de politiques publiques, acteur économique, journaliste, enseignant, étudiant, partenaire social, responsable associatif ou tout simplement citoyen et observateur de la société calédonienne, chacun trouvera de l'intérêt dans la multitude de résultats statistiques présentés dans cet atlas.

Tout ce qui est produit - analyses, graphiques, cartes ou tableaux de chiffres - est mis à disposition sur le site de l'Institut. Pour aller au-delà, les plus imaginatifs, pourront demander des travaux à façon à l'Institut. L'objectif poursuivi par l'Isee ? Fournir à chacun une information fiable, rigoureusement construite, servant de référence et alimentant le débat social.

Illustrer au mieux les chiffres pour faire passer les principaux messages est aussi l'objectif que se donne l'Institut. Proposer des cartes multi-thèmes permettant des comparaisons entre communes et laisser l'utilisateur naviguer à sa guise est une façon utile, agréable et ludique de s'approprier les données.



Olivier FAGNOT

# Sommaire

## 1. Evolution et structure de la population

- 1.1. Evolution annuelle 2014-2019
- 1.2. Population des moins de 20 ans
- 1.3. Population des 60 ans ou plus
- 1.4. Taux de dépendance économique
- 1.5. Lieu de naissance
- 1.6. Résidence antérieure en 2014

## 2. Activité

- 2.1. Taux d'activité des 15-64 ans
- 2.2. Taux d'emploi par sexe
- 2.3. Taux de chômage
- 2.4. Catégories socioprofessionnelles
- 2.5. Emplois du secteur public
- 2.6. Secteurs d'activité
- 2.7. Bassins d'emploi et navettes domicile-travail
- 2.8. Travail saisonnier et statut d'emploi

## 3. Diplômes - Langues - Communauté

- 3.1. Les non ou peu diplômés
- 3.2. Les diplômés de l'enseignement supérieur
- 3.3. Langues kanak
- 3.4. Population vivant en tribu et répartition par communauté
- 3.5. Etat matrimonial des 15 ans et plus

## 4. Ménages - Equipement

- 4.1. Taille du ménage
- 4.2. Composition des ménages
- 4.3. Equipement automobile
- 4.4. Ménages ayant accès à Internet
- 4.5. Equipement électro-ménager

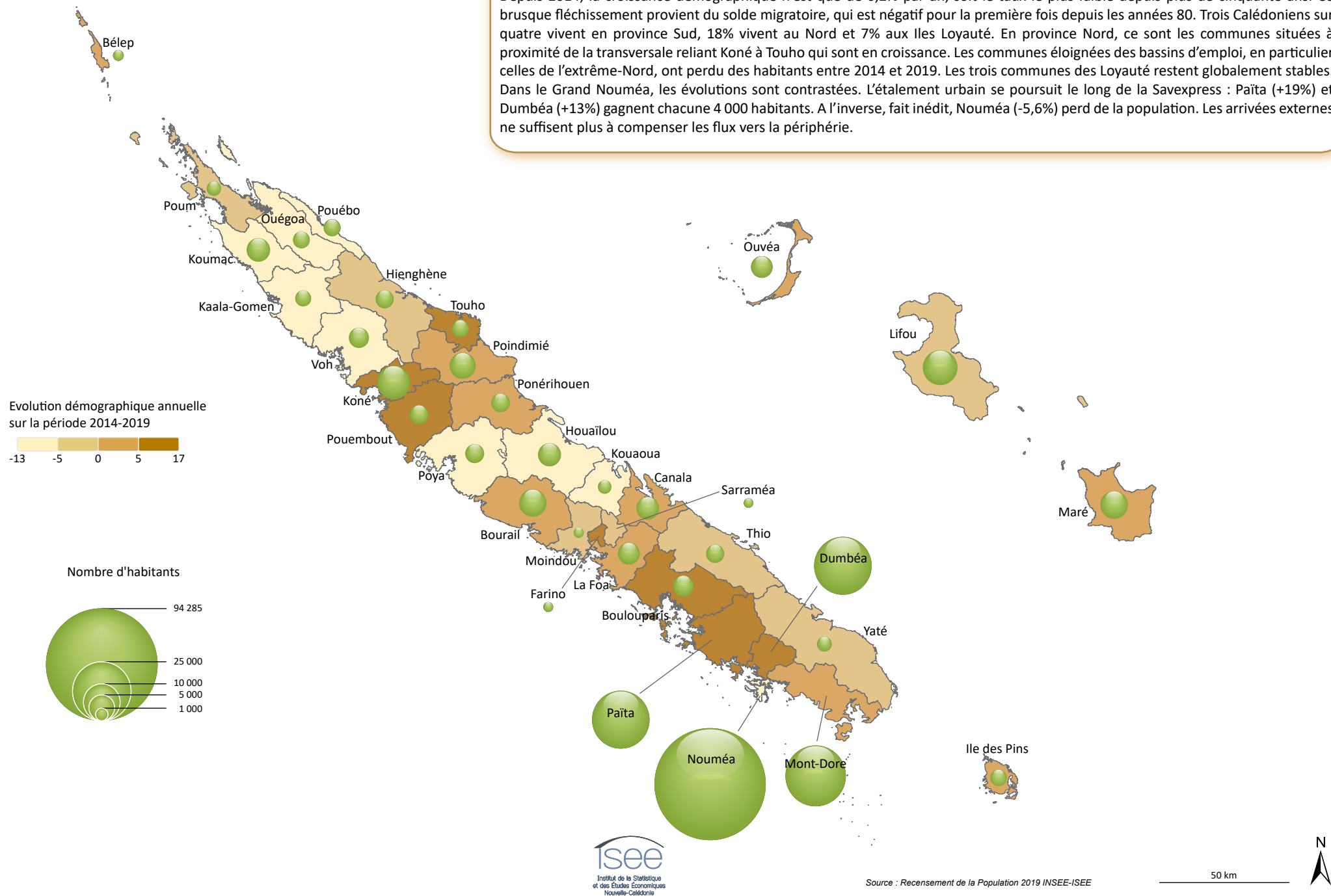
## 5. Logement

- 5.1. Logements inoccupés
- 5.2. L'habitat collectif
- 5.3. Ménages propriétaires
- 5.4. Logements récents
- 5.5. Densité et superficie des logements
- 5.6. Réseau d'électricité
- 5.7. Réseau d'eau
- 5.8. Installations sanitaires



## La croissance démographique fléchit brusquement

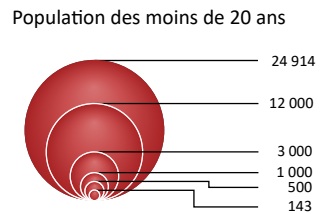
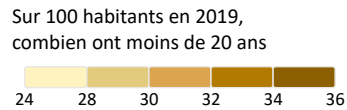
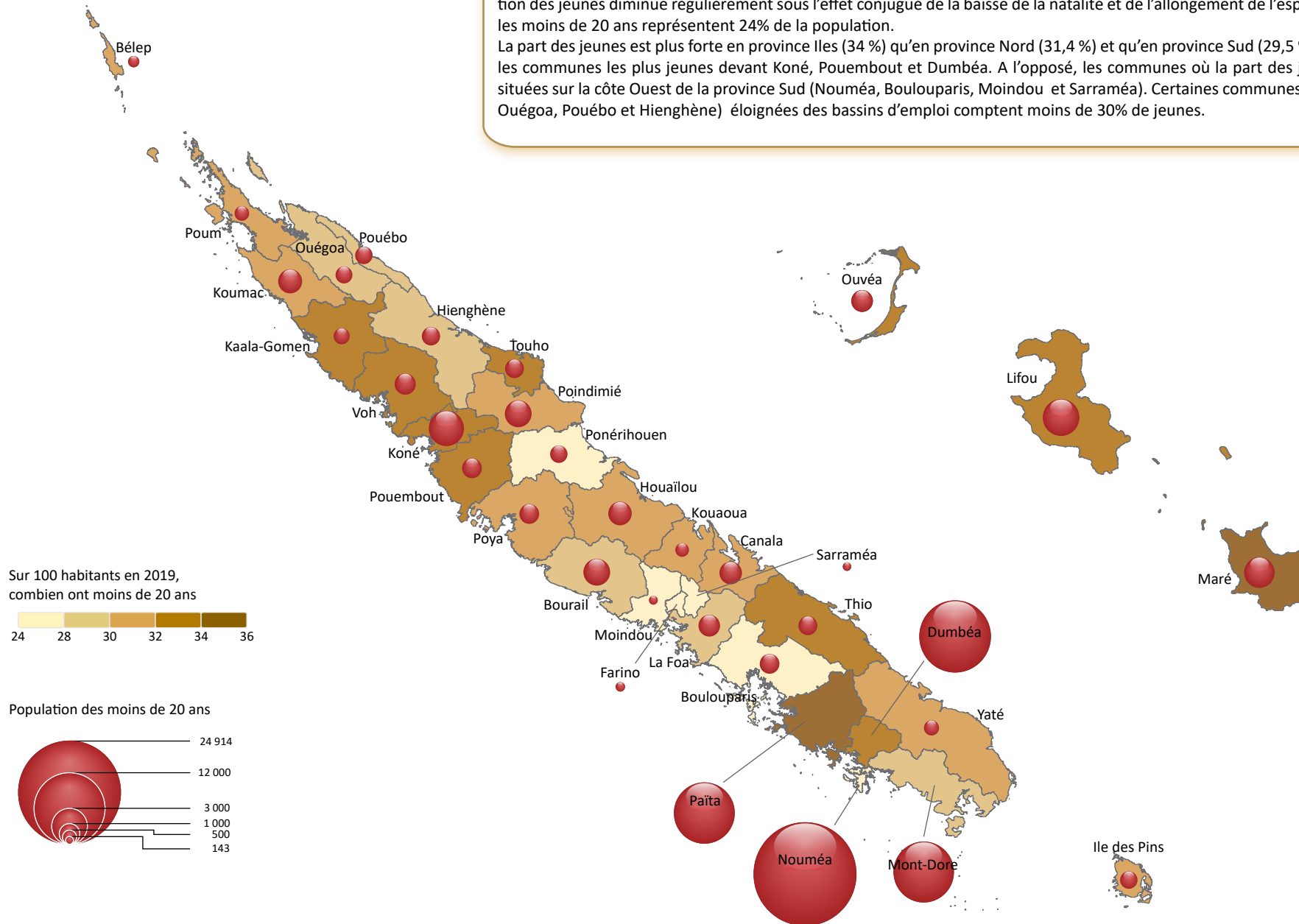
Depuis 2014, la croissance démographique n'est que de 0,2% par an, soit le taux le plus faible depuis plus de cinquante ans. Ce brusque fléchissement provient du solde migratoire, qui est négatif pour la première fois depuis les années 80. Trois Calédoniens sur quatre vivent en province Sud, 18% vivent au Nord et 7% aux Iles Loyauté. En province Nord, ce sont les communes situées à proximité de la transversale reliant Koné à Touho qui sont en croissance. Les communes éloignées des bassins d'emploi, en particulier celles de l'extrême-Nord, ont perdu des habitants entre 2014 et 2019. Les trois communes des Loyauté restent globalement stables. Dans le Grand Nouméa, les évolutions sont contrastées. L'étalement urbain se poursuit le long de la Savexpress : Païta (+19%) et Dumbéa (+13%) gagnent chacune 4 000 habitants. A l'inverse, fait inédit, Nouméa (-5,6%) perd de la population. Les arrivées externes ne suffisent plus à compenser les flux vers la périphérie.



**Un Calédonien sur trois a moins de 20 ans**

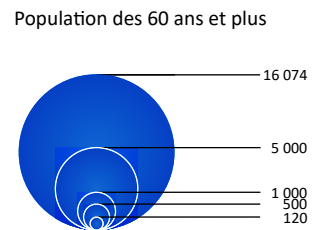
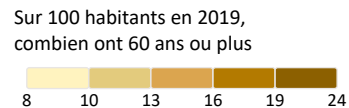
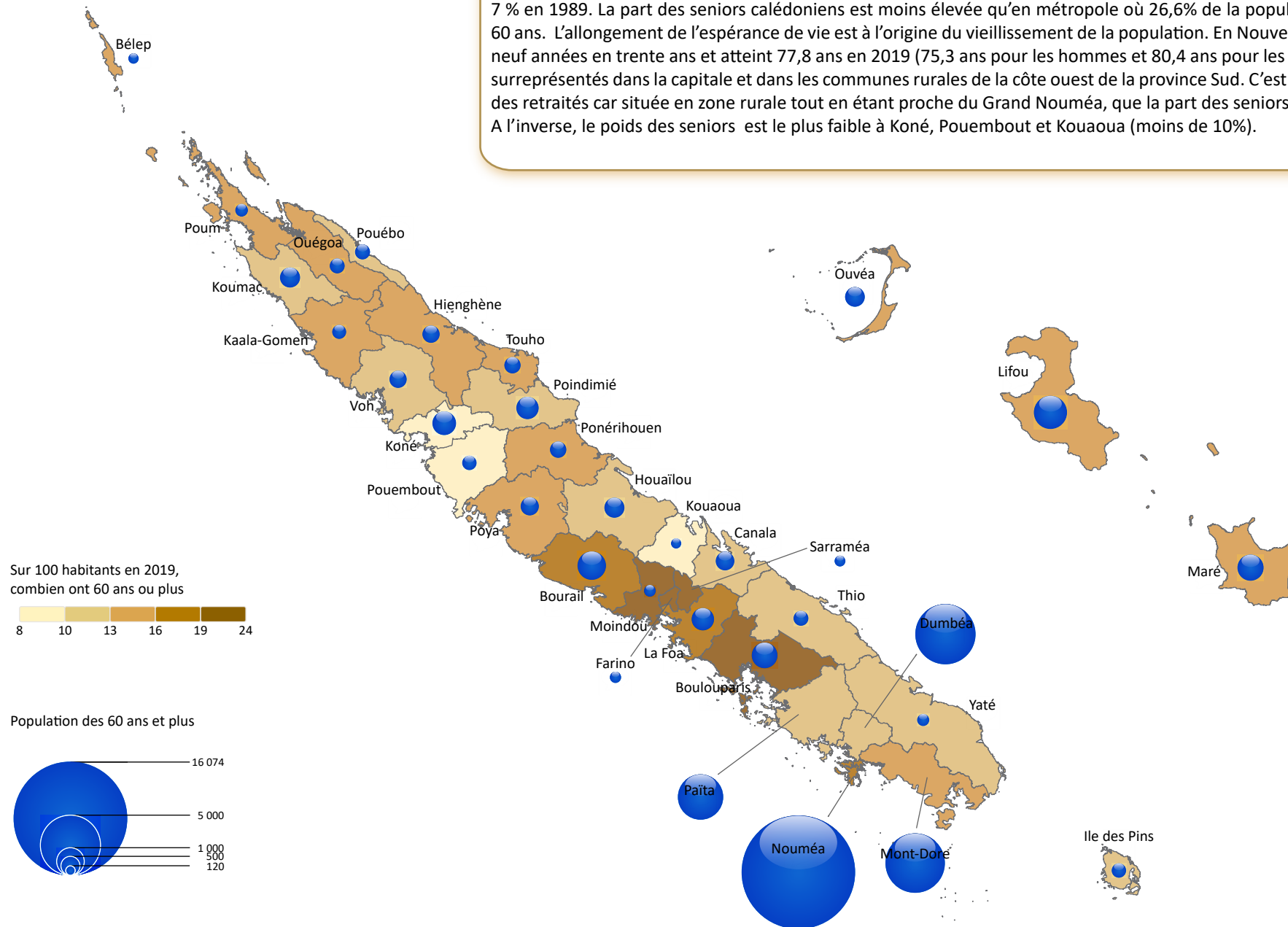
Les jeunes de moins de 20 ans représentent 30 % de la population en 2019, au lieu de 32% en 2014, 34,5% en 2009 ou 44 % en 1989. La proportion des jeunes diminue régulièrement sous l'effet conjugué de la baisse de la natalité et de l'allongement de l'espérance de vie. En métropole, les moins de 20 ans représentent 24% de la population.

La part des jeunes est plus forte en province Iles (34 %) qu'en province Nord (31,4 %) et qu'en province Sud (29,5 %). Maré, Lifou, et Païta sont les communes les plus jeunes devant Koné, Pouembout et Dumbéa. A l'opposé, les communes où la part des jeunes est la plus basse sont situées sur la côte Ouest de la province Sud (Nouméa, Boulouparis, Moindou et Sarraméa). Certaines communes de la côte Est (Ponérihouen, Ouégoa, Pouébo et Hienghène) éloignées des bassins d'emploi comptent moins de 30% de jeunes.



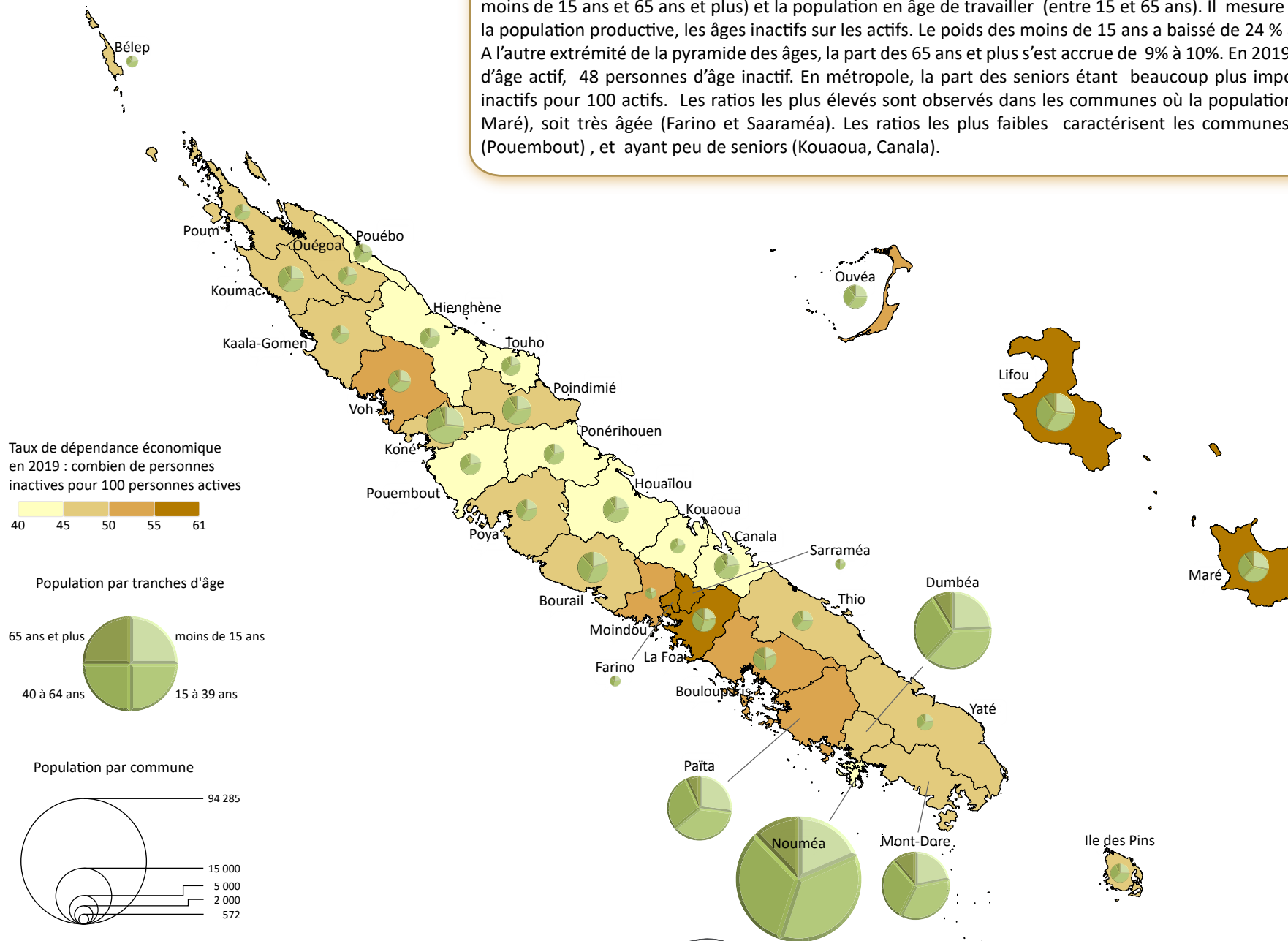
**Un Calédonien sur sept a plus de 60 ans**

Les personnes âgées de 60 ans et plus constituent 14,5 % de la population en 2019 au lieu de 12,5% en 2014, 11,2% en 2009 et 7 % en 1989. La part des seniors calédoniens est moins élevée qu'en métropole où 26,6% de la population est âgée d'au moins 60 ans. L'allongement de l'espérance de vie est à l'origine du vieillissement de la population. En Nouvelle-Calédonie, elle a gagné neuf années en trente ans et atteint 77,8 ans en 2019 (75,3 ans pour les hommes et 80,4 ans pour les femmes). Les seniors sont surreprésentés dans la capitale et dans les communes rurales de la côte ouest de la province Sud. C'est à Boulouparis, très prisée des retraités car située en zone rurale tout en étant proche du Grand Nouméa, que la part des seniors est la plus élevée (23,5%) A l'inverse, le poids des seniors est le plus faible à Koné, Pouembout et Kouaoua (moins de 10%).



## 48 inactifs pour 100 actifs

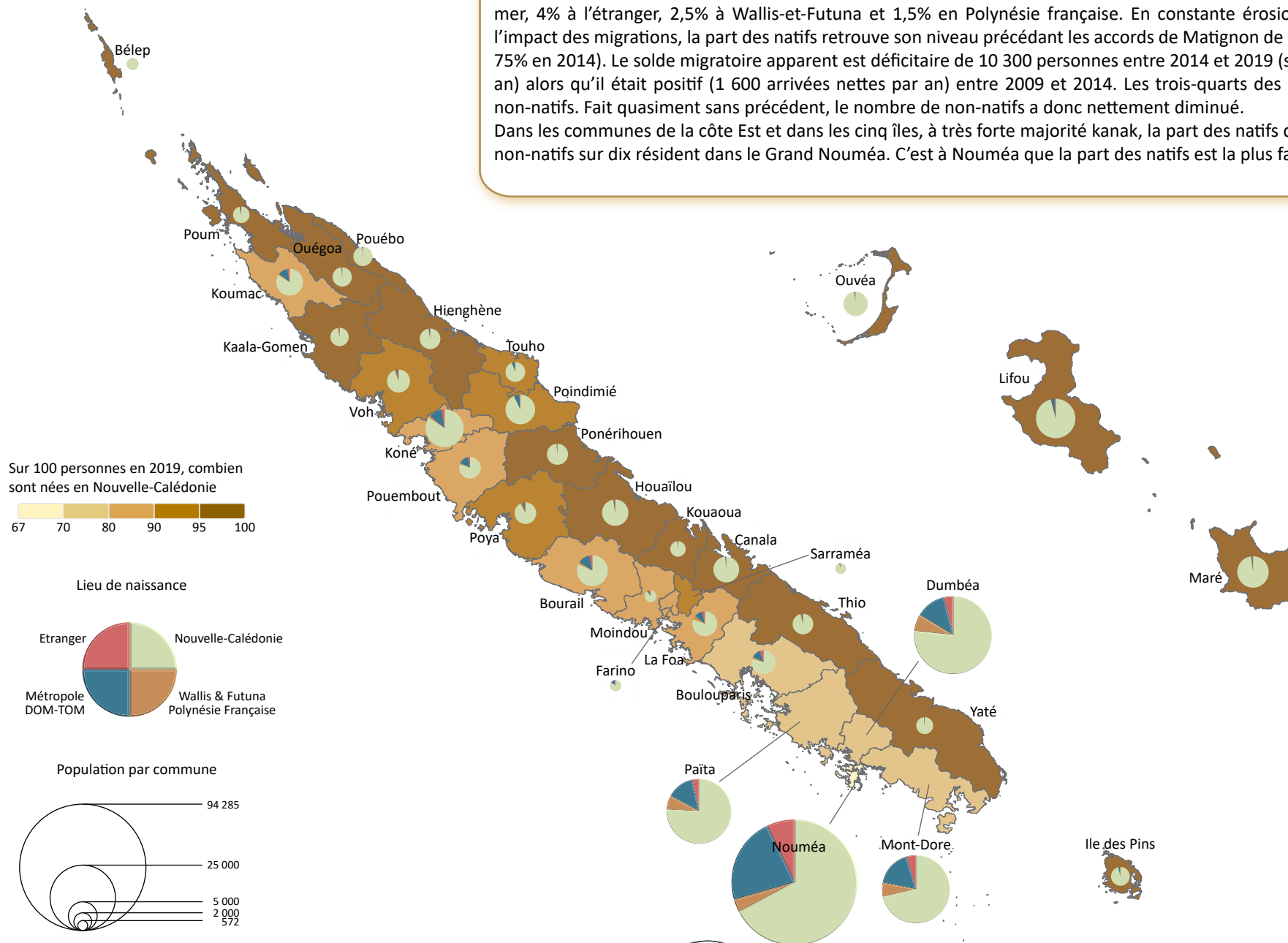
Le ratio de dépendance économique est le rapport entre la population d'âges généralement inactifs (enfants et personnes âgées, moins de 15 ans et 65 ans et plus) et la population en âge de travailler (entre 15 et 65 ans). Il mesure la pression qui s'exerce sur la population productive, les âges inactifs sur les actifs. Le poids des moins de 15 ans a baissé de 24 % à 22 % entre 2014 et 2019. A l'autre extrémité de la pyramide des âges, la part des 65 ans et plus s'est accrue de 9 % à 10%. En 2019, il y a pour cent personnes d'âge actif, 48 personnes d'âge inactif. En métropole, la part des seniors étant beaucoup plus importante ce ratio atteint 62 inactifs pour 100 actifs. Les ratios les plus élevés sont observés dans les communes où la population est soit très jeune (Lifou, Maré), soit très âgée (Farino et Saaraméa). Les ratios les plus faibles caractérisent les communes à forte population active (Pouembout), et ayant peu de seniors (Kouaoua, Canala).



### La proportion de natifs progresse pour la première fois en trente ans

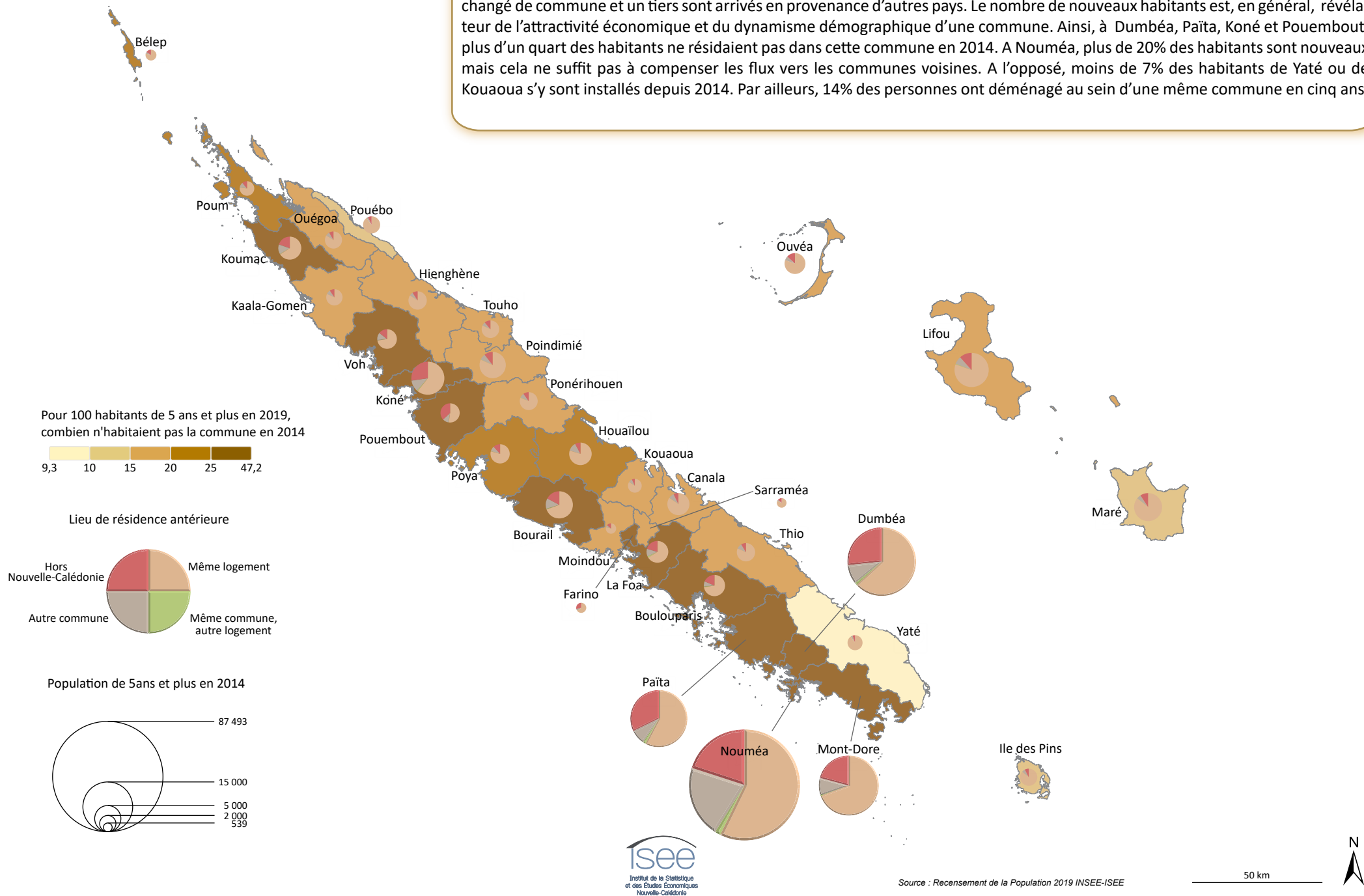
En 2019, 78% des habitants sont nés en Nouvelle-Calédonie, 14% en France métropolitaine ou dans un département d'outre-mer, 4% à l'étranger, 2,5% à Wallis-et-Futuna et 1,5% en Polynésie française. En constante érosion depuis trente ans sous l'impact des migrations, la part des natifs retrouve son niveau précédant les accords de Matignon de 1988 (78% en 1989 contre 75% en 2014). Le solde migratoire apparent est déficitaire de 10 300 personnes entre 2014 et 2019 (soit 2 000 départs nets par an) alors qu'il était positif (1 600 arrivées nettes par an) entre 2009 et 2014. Les trois-quarts des départs ont concerné des non-natifs. Fait quasiment sans précédent, le nombre de non-natifs a donc nettement diminué.

Dans les communes de la côte Est et dans les cinq îles, à très forte majorité kanak, la part des natifs dépasse les 90%. Près de 9 non-natifs sur dix résident dans le Grand Nouméa. C'est à Nouméa que la part des natifs est la plus faible (67,3%).



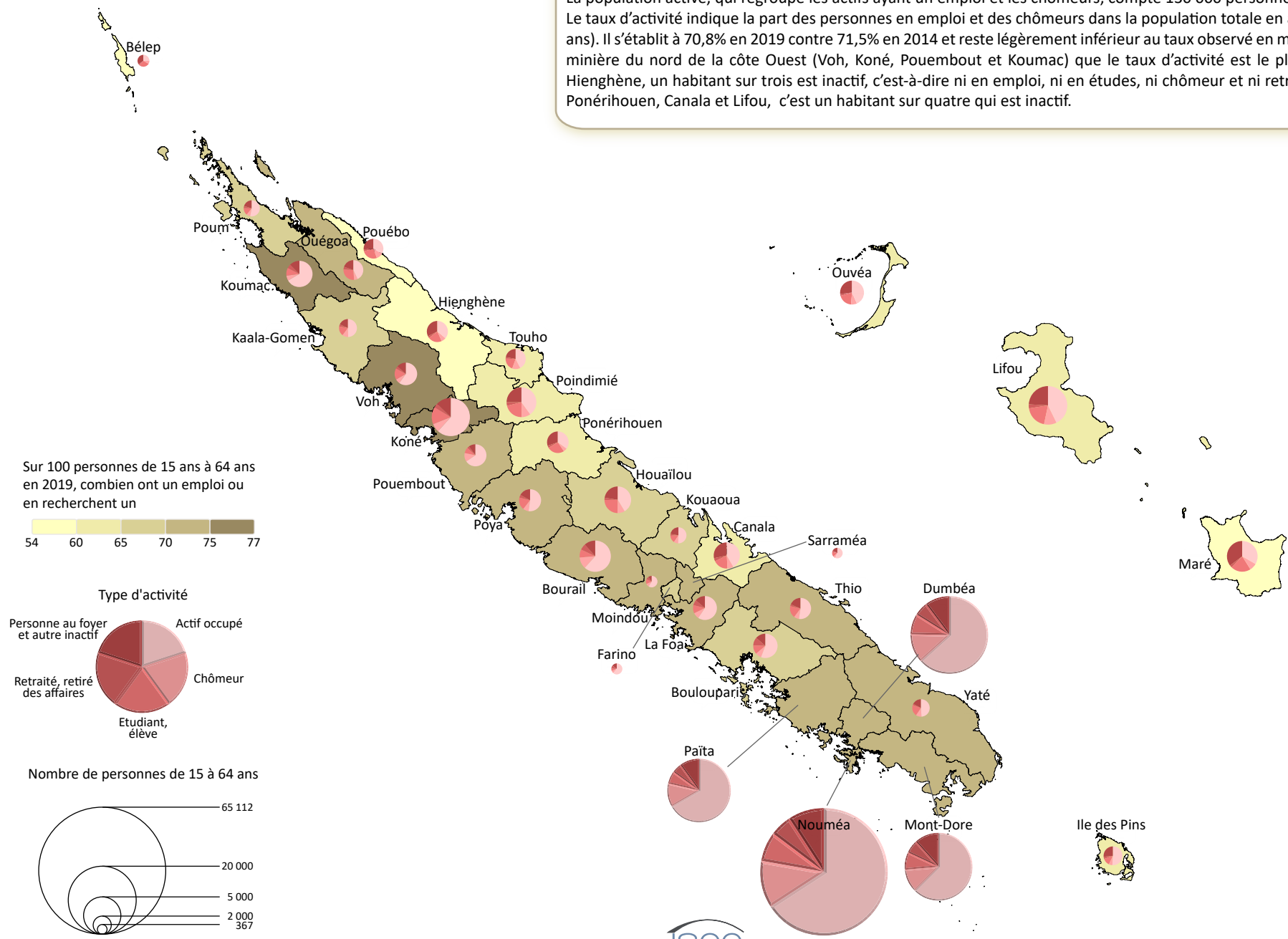
## Un habitant sur cinq a changé de logement en 5 ans

Un habitant sur cinq (de 5 ans et plus) ne réside pas en 2019 dans la même commune qu'en 2014 : les deux tiers d'entre eux ont changé de commune et un tiers sont arrivés en provenance d'autres pays. Le nombre de nouveaux habitants est, en général, révélateur de l'attractivité économique et du dynamisme démographique d'une commune. Ainsi, à Dumbéa, Païta, Koné et Pouembout, plus d'un quart des habitants ne résidaient pas dans cette commune en 2014. A Nouméa, plus de 20% des habitants sont nouveaux mais cela ne suffit pas à compenser les flux vers les communes voisines. A l'opposé, moins de 7% des habitants de Yaté ou de Kouaoua s'y sont installés depuis 2014. Par ailleurs, 14% des personnes ont déménagé au sein d'une même commune en cinq ans.

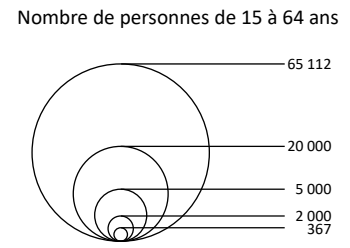
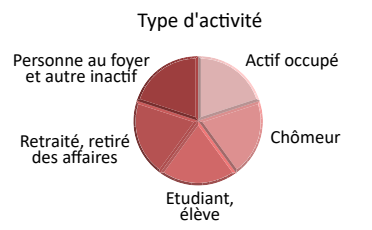
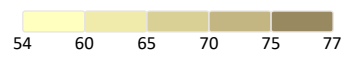


**7 Calédoniens en âge de travailler sur dix sont en emploi ou au chômage**

La population active, qui regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs, compte 130 000 personnes en 2019 comme en 2014. Le taux d'activité indique la part des personnes en emploi et des chômeurs dans la population totale en âge de travailler (de 15 à 64 ans). Il s'établit à 70,8% en 2019 contre 71,5% en 2014 et reste légèrement inférieur au taux observé en métropole. C'est dans la zone minière du nord de la côte Ouest (Voh, Koné, Pouembout et Koumac) que le taux d'activité est le plus élevé. A Bélep, Maré et Hienghène, un habitant sur trois est inactif, c'est-à-dire ni en emploi, ni en études, ni chômeur et ni retraité. A Pouébo, Poindimié, Ponérihouen, Canala et Lifou, c'est un habitant sur quatre qui est inactif.



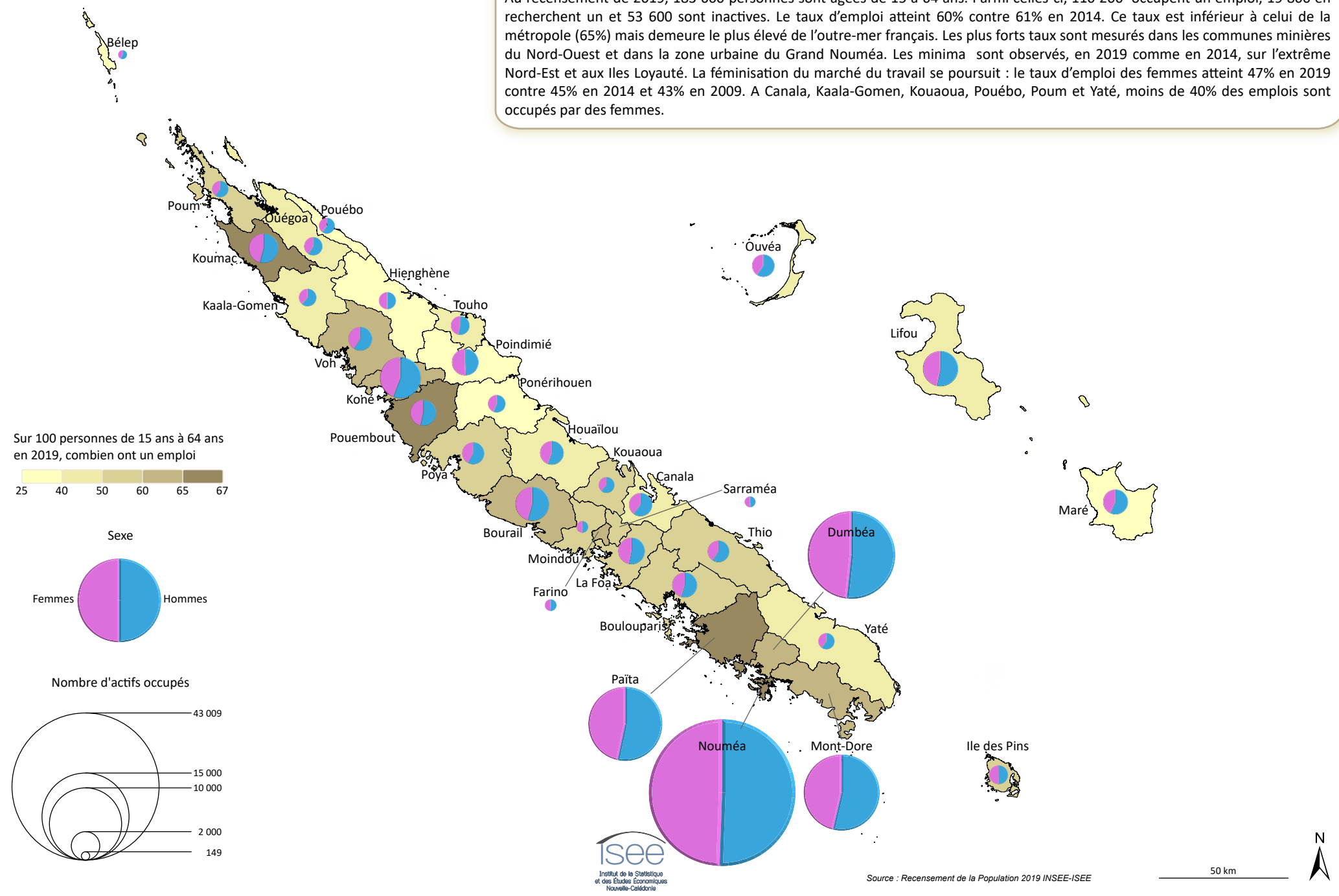
Sur 100 personnes de 15 ans à 64 ans en 2019, combien ont un emploi ou en recherchent un





### 6 Calédoniens sur dix ont un emploi

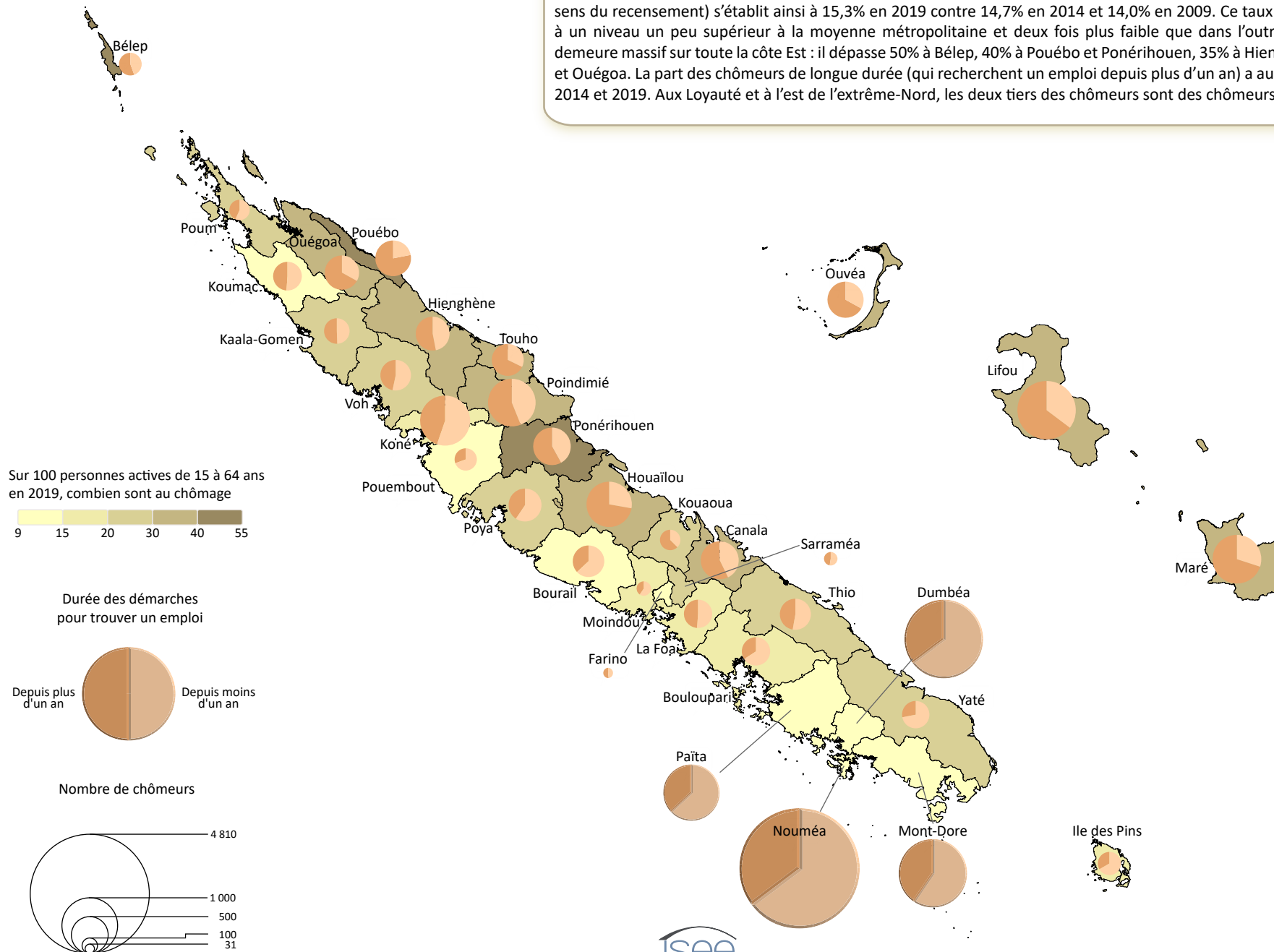
Au recensement de 2019, 183 600 personnes sont âgées de 15 à 64 ans. Parmi celles-ci, 110 200 occupent un emploi, 19 800 en recherchent un et 53 600 sont inactives. Le taux d'emploi atteint 60% contre 61% en 2014. Ce taux est inférieur à celui de la métropole (65%) mais demeure le plus élevé de l'outre-mer français. Les plus forts taux sont mesurés dans les communes minières du Nord-Ouest et dans la zone urbaine du Grand Nouméa. Les minima sont observés, en 2019 comme en 2014, sur l'extrême Nord-Est et aux Iles Loyauté. La féminisation du marché du travail se poursuit : le taux d'emploi des femmes atteint 47% en 2019 contre 45% en 2014 et 43% en 2009. A Canala, Kaala-Gomen, Kouaoua, Pouébo, Pouv et Yaté, moins de 40% des emplois sont occupés par des femmes.





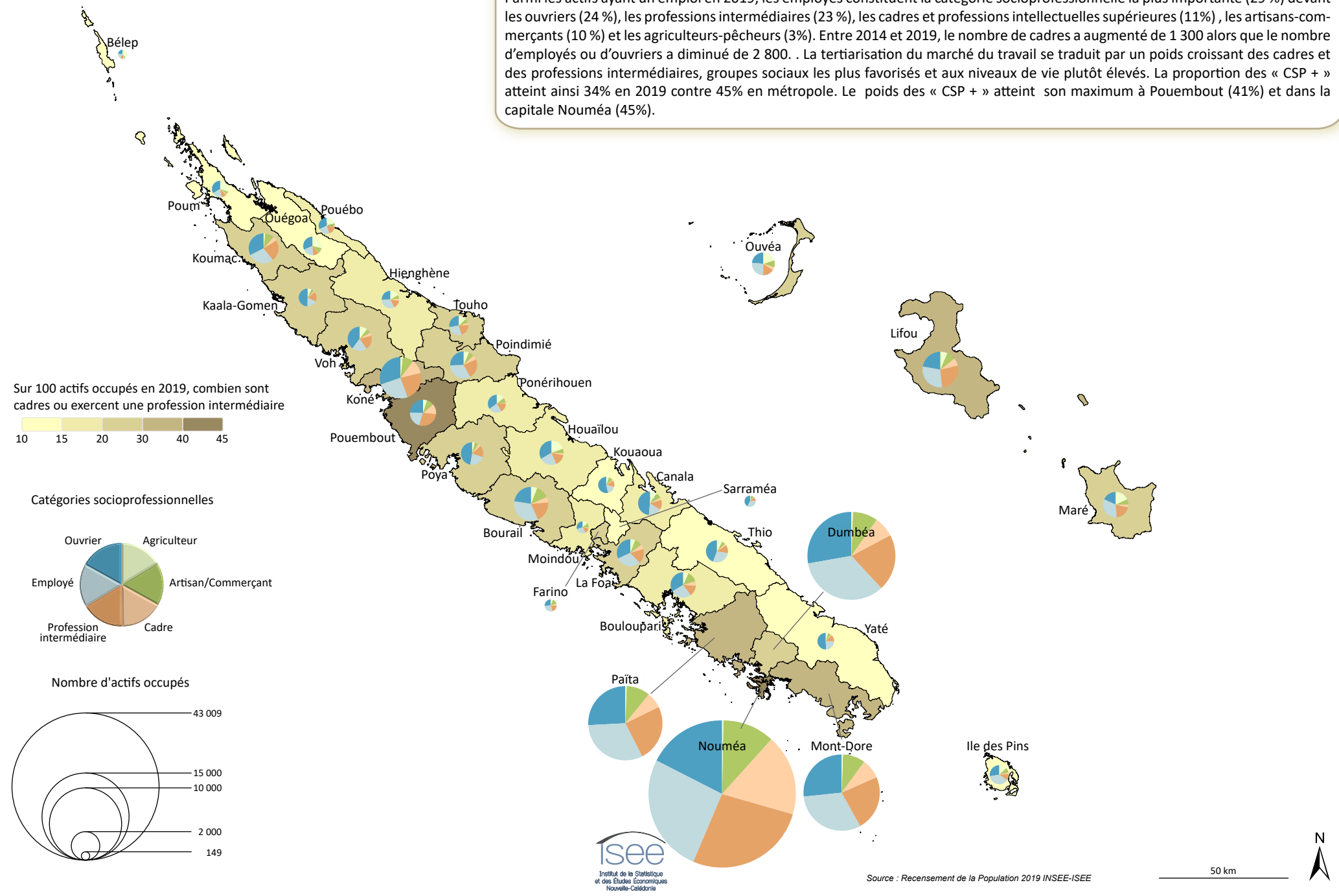
**Un chômage marqué sur la côte Est et aux Loyauté**

Environ 20 000 personnes se sont déclarées en situation de chômage en 2019 au lieu de 19 100 en 2014. Le taux de chômage (au sens du recensement) s'établit ainsi à 15,3% en 2019 contre 14,7% en 2014 et 14,0% en 2009. Ce taux situe la Nouvelle-Calédonie à un niveau un peu supérieur à la moyenne métropolitaine et deux fois plus faible que dans l'outremer français. Le chômage demeure massif sur toute la côte Est : il dépasse 50% à Bélep, 40% à Pouébo et Ponérihouen, 35% à Hienghène, Houaïlou, Poindimié et Ouégoa. La part des chômeurs de longue durée (qui recherchent un emploi depuis plus d'un an) a augmenté de 42% à 46% entre 2014 et 2019. Aux Loyauté et à l'est de l'extrême-Nord, les deux tiers des chômeurs sont des chômeurs de longue durée.



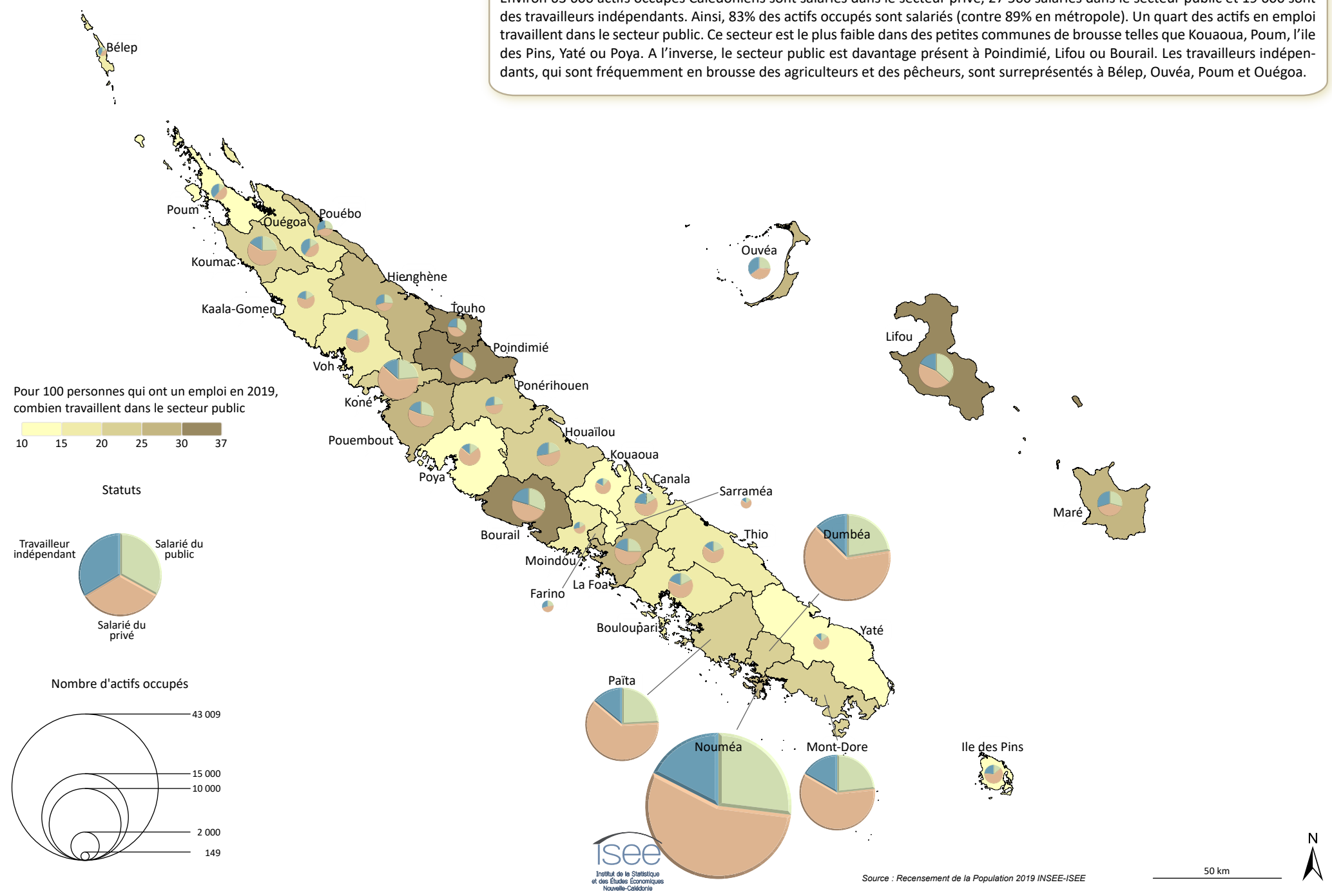
### Un tiers de cadres et de professions intermédiaires

Parmi les actifs ayant un emploi en 2019, les employés constituent la catégorie socioprofessionnelle la plus importante (29 %) devant les ouvriers (24 %), les professions intermédiaires (23 %), les cadres et professions intellectuelles supérieures (11%), les artisans-commerçants (10 %) et les agriculteurs-pêcheurs (3%). Entre 2014 et 2019, le nombre de cadres a augmenté de 1 300 alors que le nombre d'employés ou d'ouvriers a diminué de 2 800. La tertiarisation du marché du travail se traduit par un poids croissant des cadres et des professions intermédiaires, groupes sociaux les plus favorisés et aux niveaux de vie plutôt élevés. La proportion des « CSP + » atteint ainsi 34% en 2019 contre 45% en métropole. Le poids des « CSP + » atteint son maximum à Pouembout (41%) et dans la capitale Nouméa (45%).



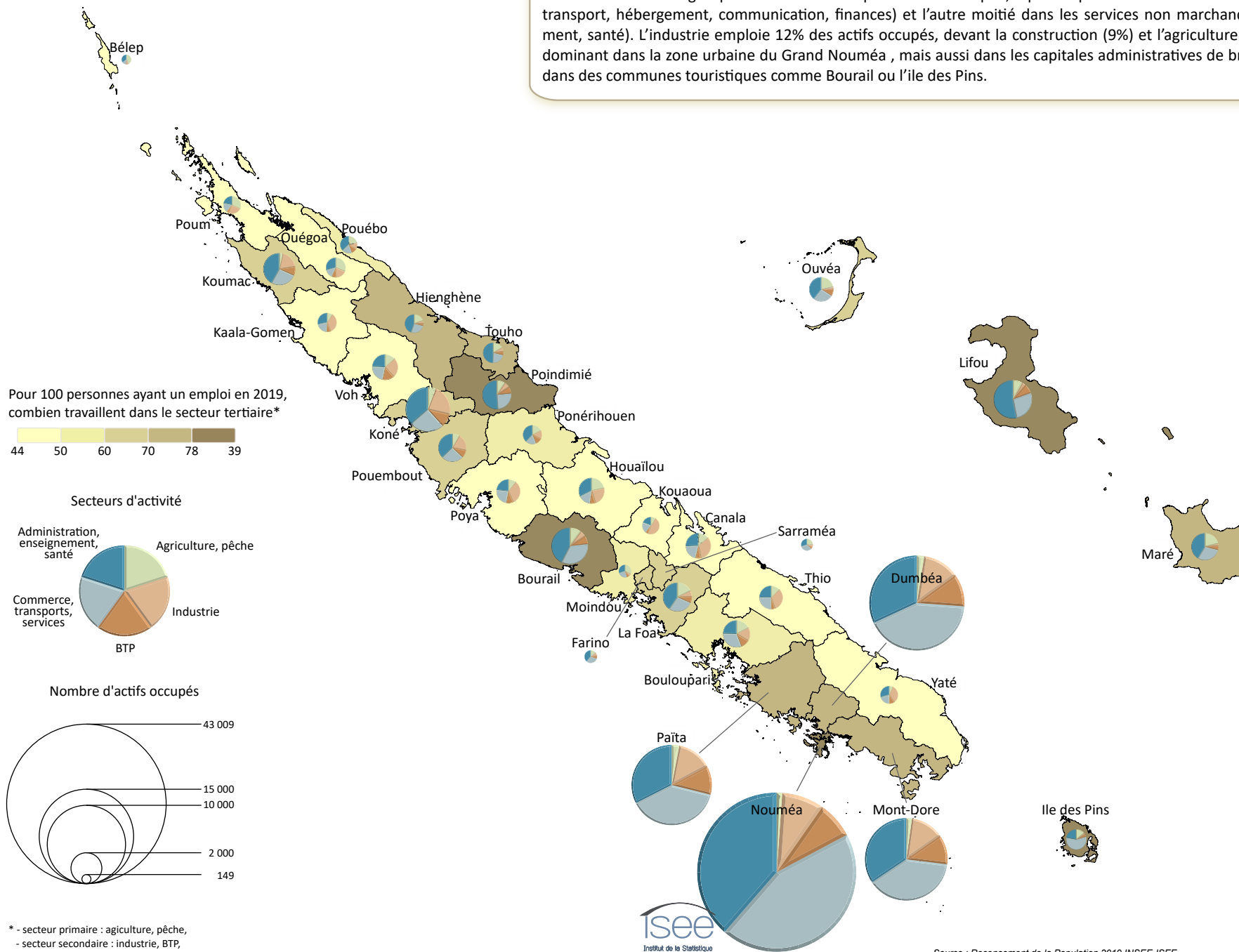
### Un quart des actifs en emploi travaillent dans le secteur public

Environ 63 600 actifs occupés Calédoniens sont salariés dans le secteur privé, 27 500 salariés dans le secteur public et 19 000 sont des travailleurs indépendants. Ainsi, 83% des actifs occupés sont salariés (contre 89% en métropole). Un quart des actifs en emploi travaillent dans le secteur public. Ce secteur est le plus faible dans des petites communes de brousse telles que Kouaoua, Poum, l'île des Pins, Yaté ou Poya. A l'inverse, le secteur public est davantage présent à Poindimié, Lifou ou Bourail. Les travailleurs indépendants, qui sont fréquemment en brousse des agriculteurs et des pêcheurs, sont surreprésentés à Bélep, Ouvéa, Poum et Ouégoa.



**Tois emplois sur quatre dans les services**

Le secteur tertiaire regroupe à lui seul 74% des personnes en emploi, réparties pour moitié dans les services marchands (commerce, transport, hébergement, communication, finances) et l'autre moitié dans les services non marchands (administration, enseignement, santé). L'industrie emploie 12% des actifs occupés, devant la construction (9%) et l'agriculture (5%). Le secteur tertiaire est dominant dans la zone urbaine du Grand Nouméa, mais aussi dans les capitales administratives de brousse (Lifou et Poindimié) et dans des communes touristiques comme Bourail ou l'île des Pins.

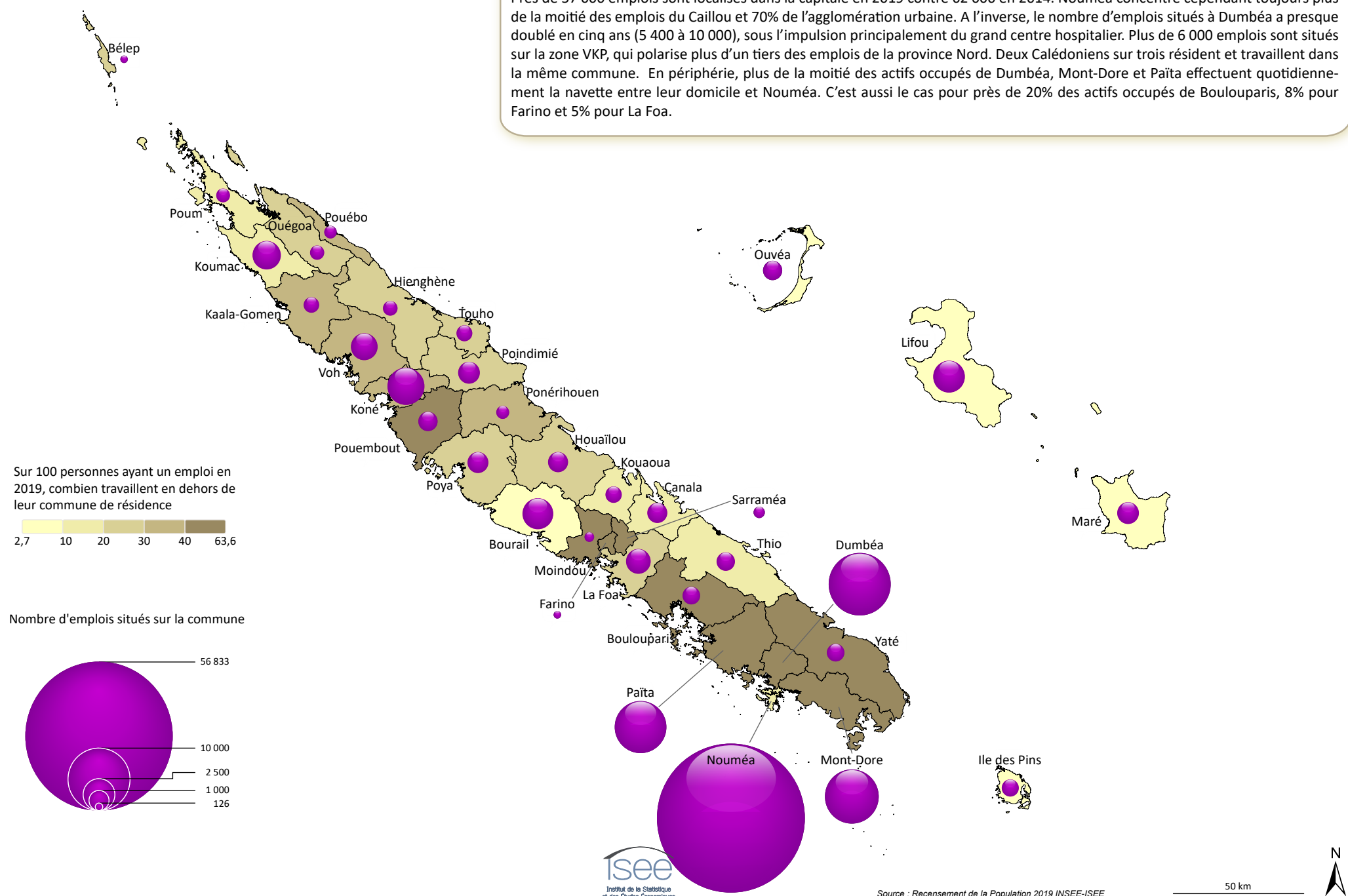


\* - secteur primaire : agriculture, pêche,  
- secteur secondaire : industrie, BTP,  
- secteur tertiaire : commerce, transports, services, administration, enseignement, santé.



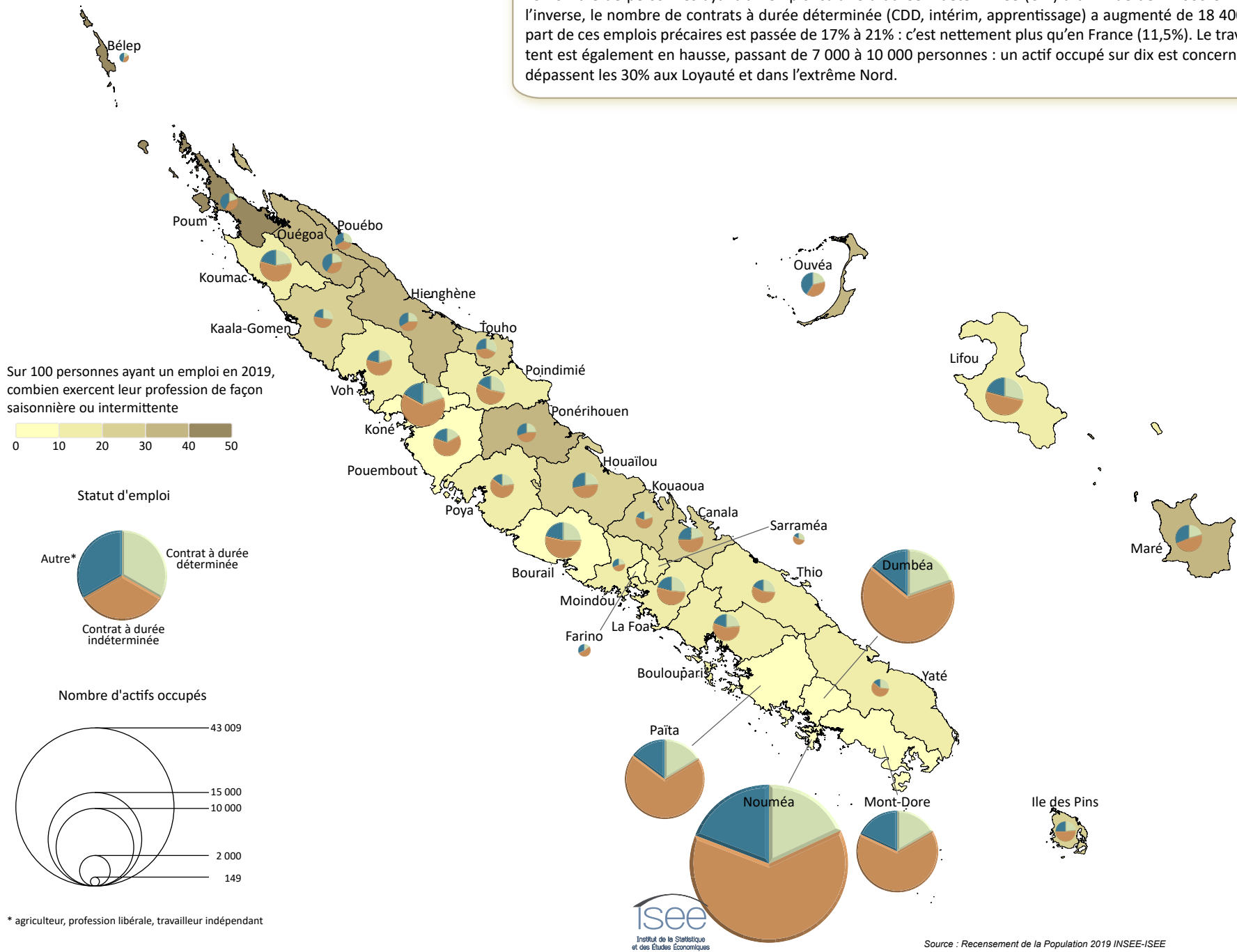
Nouméa concentre toujours plus de la moitié des emplois du Caillou

Près de 57 000 emplois sont localisés dans la capitale en 2019 contre 62 000 en 2014. Nouméa concentre cependant toujours plus de la moitié des emplois du Caillou et 70% de l'agglomération urbaine. A l'inverse, le nombre d'emplois situés à Dumbéa a presque doublé en cinq ans (5 400 à 10 000), sous l'impulsion principalement du grand centre hospitalier. Plus de 6 000 emplois sont situés sur la zone VKP, qui polarise plus d'un tiers des emplois de la province Nord. Deux Calédoniens sur trois résident et travaillent dans la même commune. En périphérie, plus de la moitié des actifs occupés de Dumbéa, Mont-Dore et Païta effectuent quotidiennement la navette entre leur domicile et Nouméa. C'est aussi le cas pour près de 20% des actifs occupés de Boulouparis, 8% pour Farino et 5% pour La Foa.



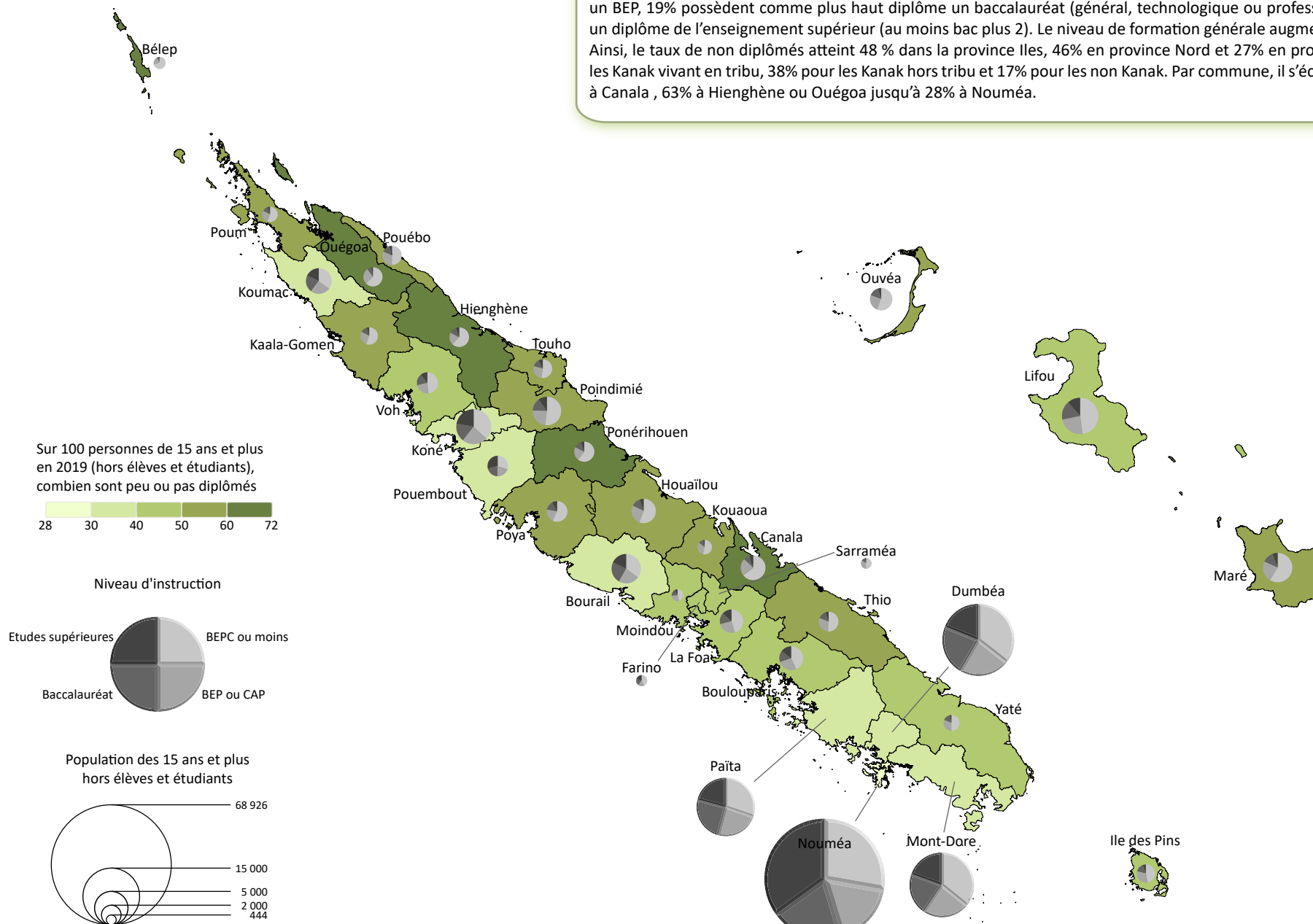
**Un actif occupé sur cinq est en CDD**

Le nombre de personnes ayant un emploi salarié à durée indéterminée (CDI) a diminué de 74 000 en 2014 à 68 000 en 2019. A l'inverse, le nombre de contrats à durée déterminée (CDD, intérim, apprentissage) a augmenté de 18 400 à 23 300. En cinq ans, la part de ces emplois précaires est passée de 17% à 21% : c'est nettement plus qu'en France (11,5%). Le travail saisonnier ou intermittent est également en hausse, passant de 7 000 à 10 000 personnes : un actif occupé sur dix est concerné en 2019. Les saisonniers dépassent les 30% aux Loyauté et dans l'extrême Nord.



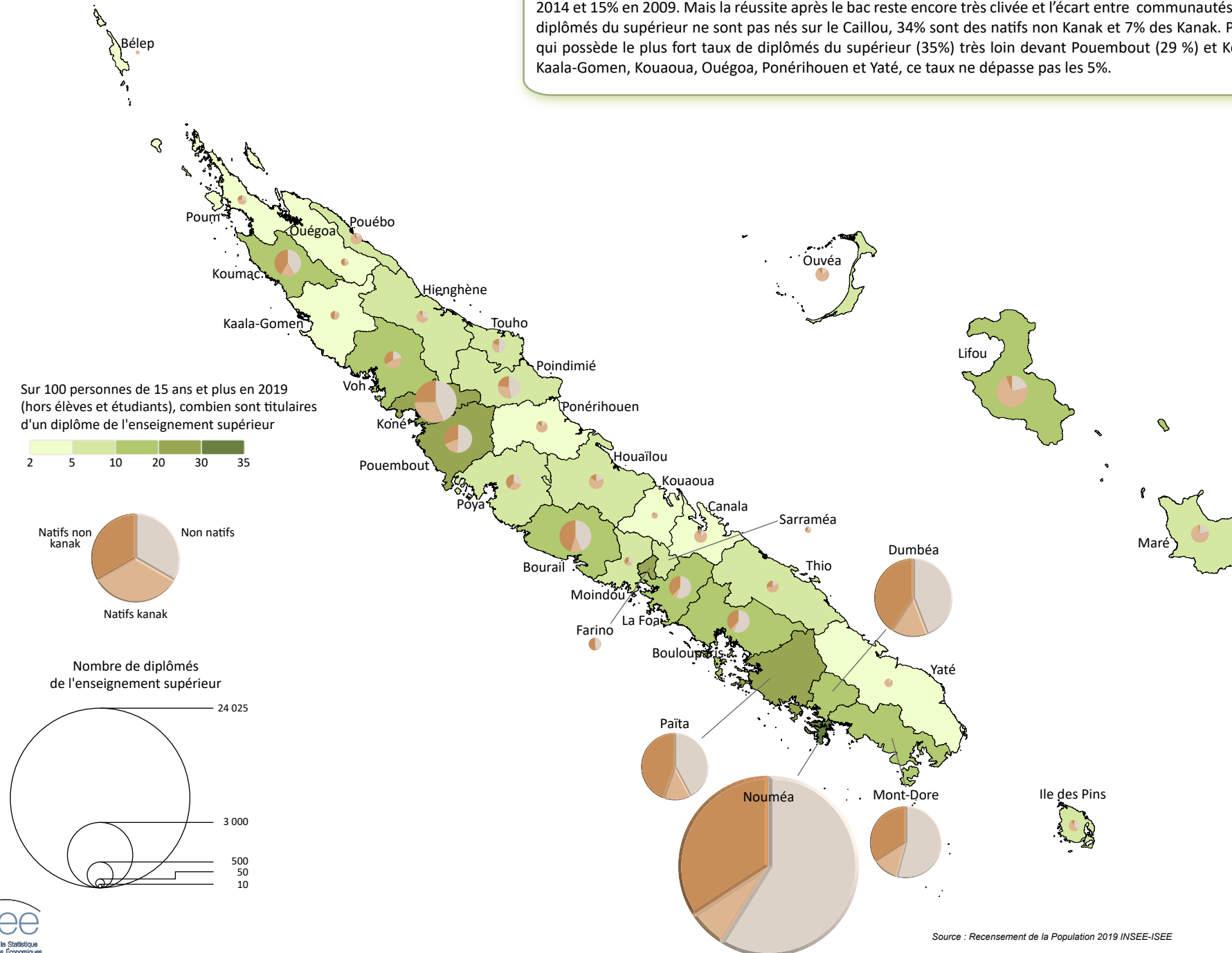
## un Calédonien sur trois est peu ou pas diplômé

En 2019, 32% des personnes non scolarisées n'ont aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges, 24% détiennent un CAP ou un BEP, 19% possèdent comme plus haut diplôme un baccalauréat (général, technologique ou professionnel) et 25% ont décroché un diplôme de l'enseignement supérieur (au moins bac plus 2). Le niveau de formation générale augmente mais demeure disparate. Ainsi, le taux de non diplômés atteint 48 % dans la province Iles, 46% en province Nord et 27% en province Sud. Il est de 54% pour les Kanak vivant en tribu, 38% pour les Kanak hors tribu et 17% pour les non Kanak. Par commune, il s'échelonne de 71% à Bélep, 65% à Canala, 63% à Hienghène ou Ouégoa jusqu'à 28% à Nouméa.



## Un Calédonien sur quatre est diplômé de l'enseignement supérieur

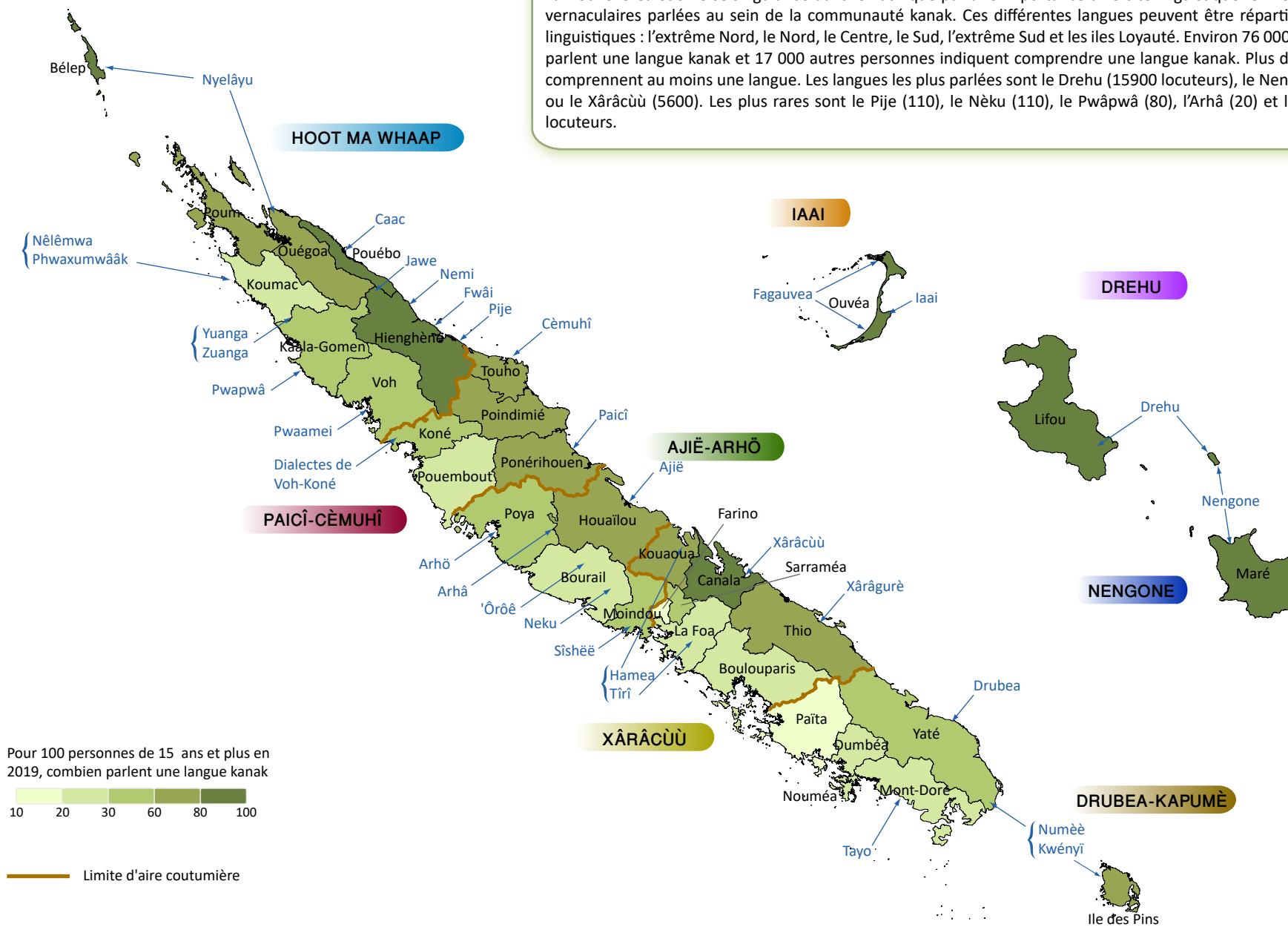
Parmi la population non scolarisée, 25% des personnes possèdent un diplôme supérieur au baccalauréat en 2019, contre 19% en 2014 et 15% en 2009. Mais la réussite après le bac reste encore très clivée et l'écart entre communautés ne se résorbe pas : 59% des diplômés du supérieur ne sont pas nés sur le Caillou, 34% sont des natifs non Kanak et 7% des Kanak. Par commune, c'est Nouméa qui possède le plus fort taux de diplômés du supérieur (35%) très loin devant Pouembout (29 %) et Koné (22%). A Belep, Canala, Kaala-Gomen, Kouaoua, Ouégoa, Ponérihouen et Yaté, ce taux ne dépasse pas les 5%.





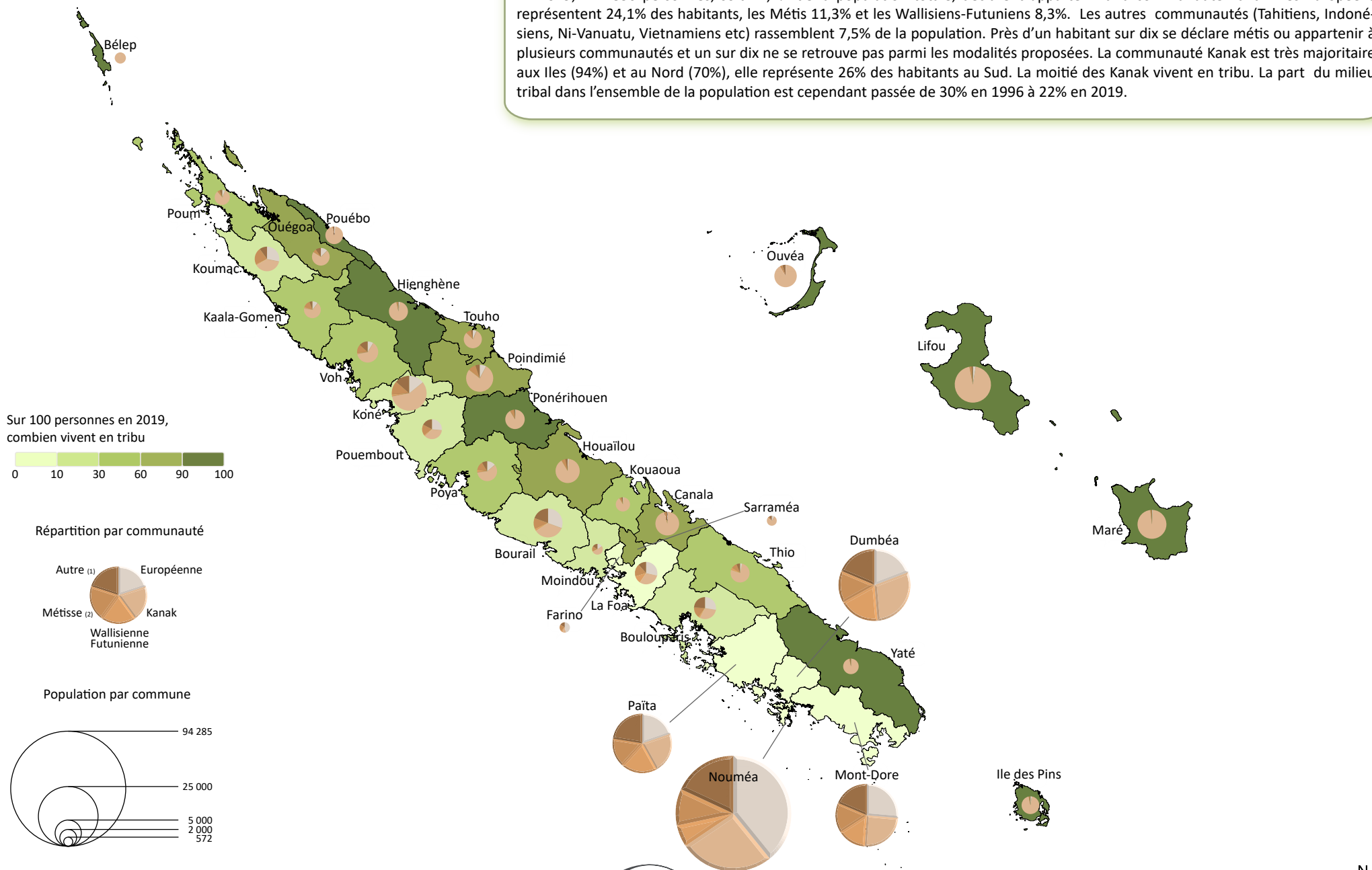
**Plus d'un tiers de la population parle une langue kanak**

La Nouvelle-Calédonie se singularise dans le Pacifique par une importante diversité linguistique. On répertorie en effet 29 langues vernaculaires parlées au sein de la communauté kanak. Ces différentes langues peuvent être réparties en huit groupes ou aires linguistiques : l'extrême Nord, le Nord, le Centre, le Sud, l'extrême Sud et les îles Loyauté. Environ 76 000 personnes de 15 ans et plus parlent une langue kanak et 17 000 autres personnes indiquent comprendre une langue kanak. Plus de 90% des Kanak parlent ou comprennent au moins une langue. Les langues les plus parlées sont le Drehu (15900 locuteurs), le Nengone (9400), le Paicî (6500) ou le Xârâcùù (5600). Les plus rares sont le Pije (110), le Nèku (110), le Pwâpwâ (80), l'Arhâ (20) et le Sîshëë avec seulement 10 locuteurs.



Une population pluriethnique

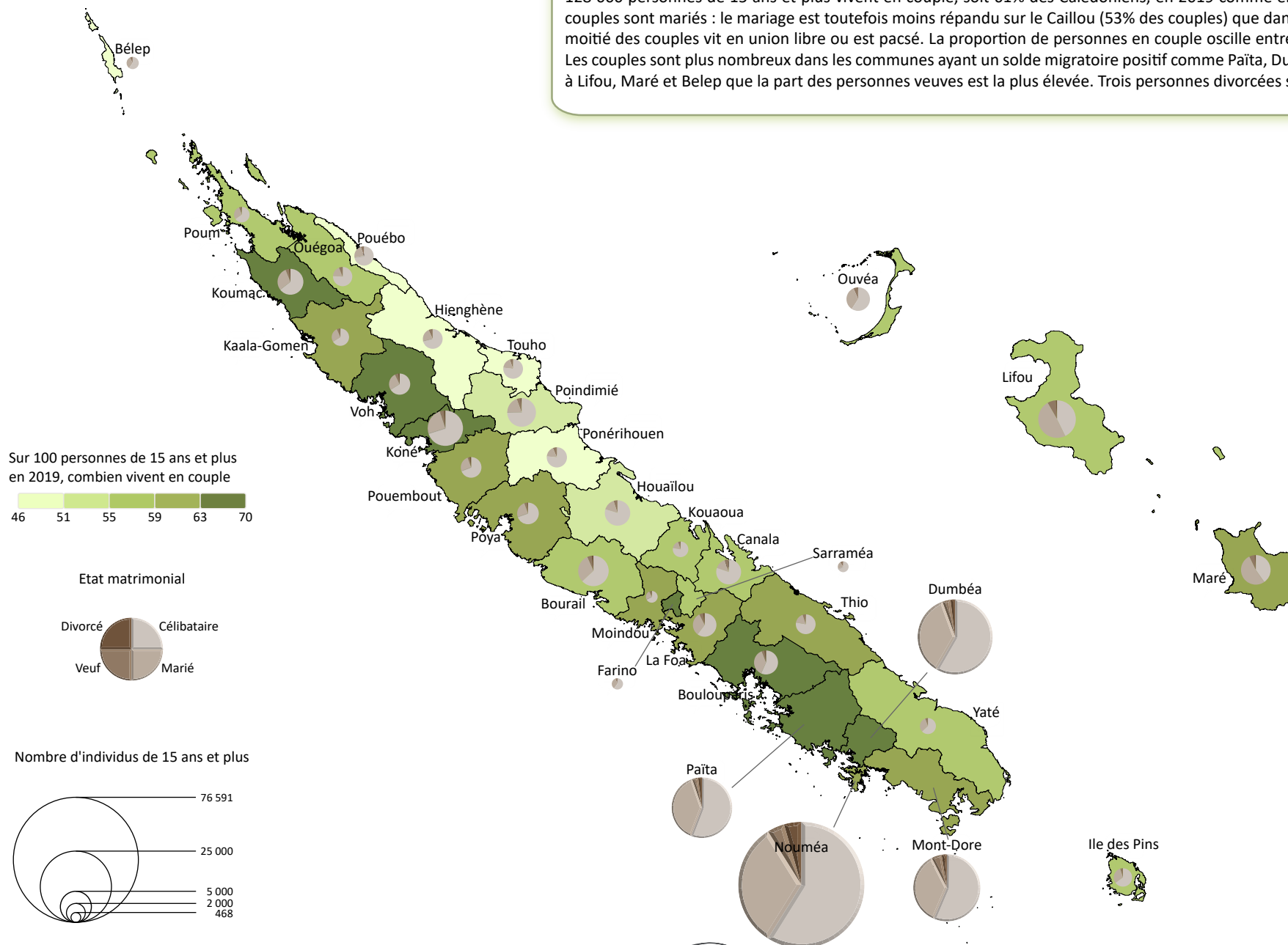
En 2019, 111 850 personnes, soit 41,2% de la population totale, déclarent appartenir à la communauté Kanak. Les Européens représentent 24,1% des habitants, les Métis 11,3% et les Wallisiens-Futuniens 8,3%. Les autres communautés (Tahitiens, Indonésiens, Ni-Vanuatu, Vietnamiens etc) rassemblent 7,5% de la population. Près d'un habitant sur dix se déclare métis ou appartenir à plusieurs communautés et un sur dix ne se retrouve pas parmi les modalités proposées. La communauté Kanak est très majoritaire aux Iles (94%) et au Nord (70%), elle représente 26% des habitants au Sud. La moitié des Kanak vivent en tribu. La part du milieu tribal dans l'ensemble de la population est cependant passée de 30% en 1996 à 22% en 2019.



(1) ni-vanuatu, indonésienne, vietnamienne, tahitienne, autre asiatique, autre, non déclarée.  
 (2) y compris les personnes ayant indiqué plusieurs communautés.

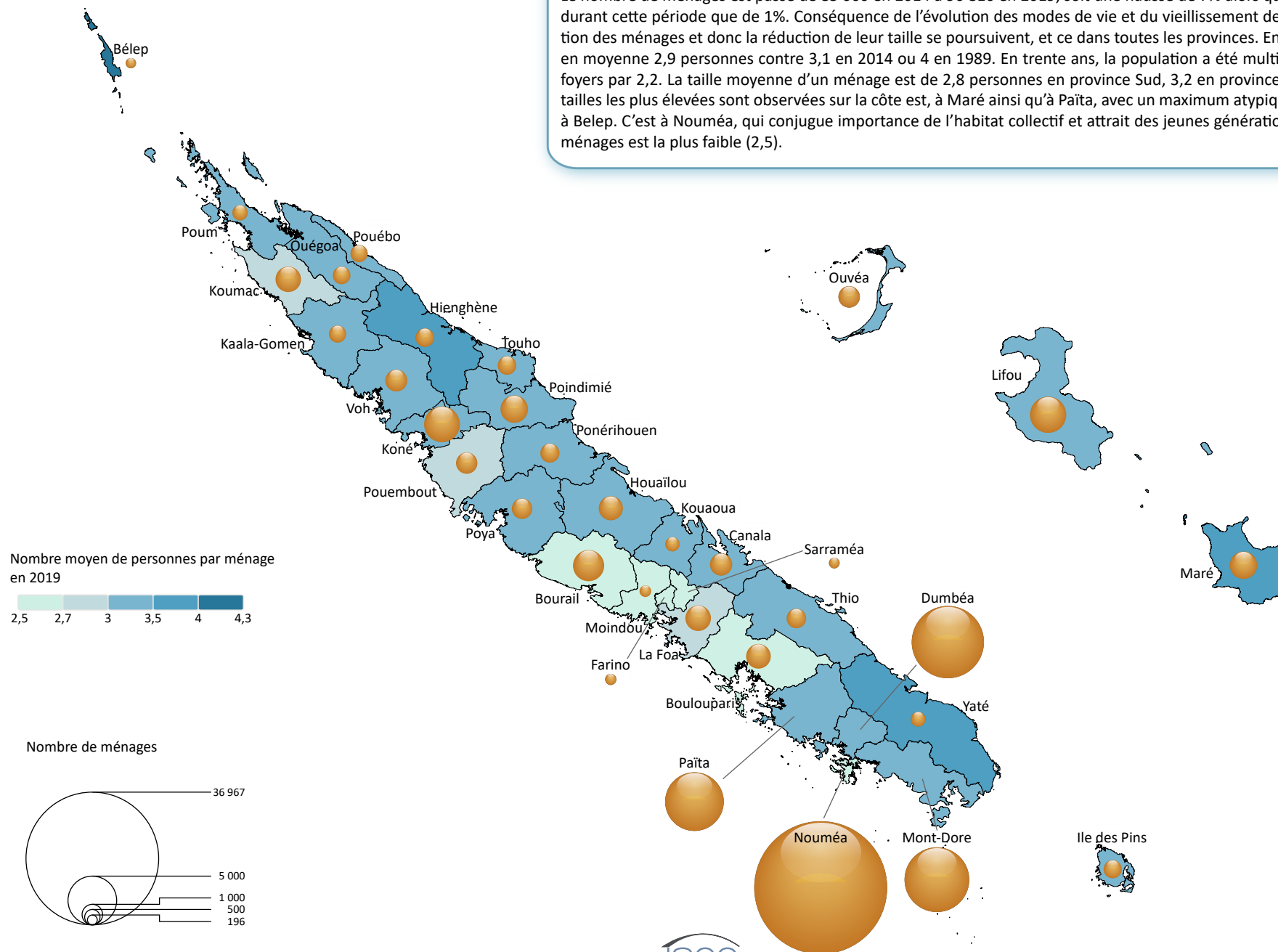
Trois Calédoniens sur cinq vivent en couple

128 000 personnes de 15 ans et plus vivent en couple, soit 61% des Calédoniens, en 2019 comme en 2014. La majorité (53%) des couples sont mariés : le mariage est toutefois moins répandu sur le Caillou (53% des couples) que dans l'hexagone (73%). Près de la moitié des couples vit en union libre ou est pacsé. La proportion de personnes en couple oscille entre 46% à Bélep et 69% à Païta. Les couples sont plus nombreux dans les communes ayant un solde migratoire positif comme Païta, Dumbéa, Koné ou Koumac. C'est à Lifou, Maré et Belep que la part des personnes veuves est la plus élevée. Trois personnes divorcées sur cinq habitent Nouméa.



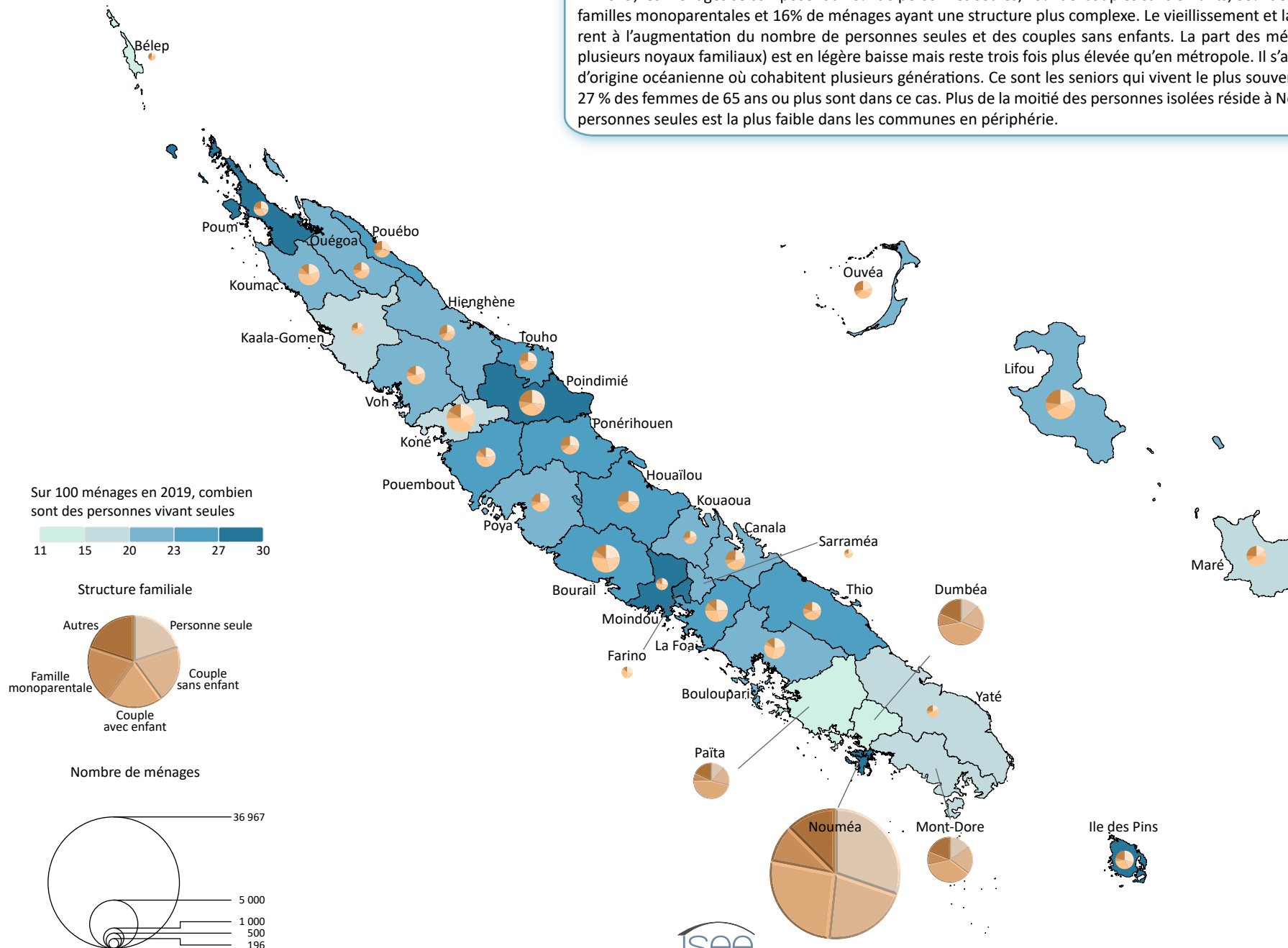
## Moins de trois personnes par foyer

Le nombre de ménages est passé de 85 060 en 2014 à 90 810 en 2019, soit une hausse de 7% alors que la population n'a augmenté durant cette période que de 1%. Conséquence de l'évolution des modes de vie et du vieillissement de la population, la décohabitation des ménages et donc la réduction de leur taille se poursuivent, et ce dans toutes les provinces. En 2019, les ménages comptent en moyenne 2,9 personnes contre 3,1 en 2014 ou 4 en 1989. En trente ans, la population a été multipliée par 1,7 et le nombre de foyers par 2,2. La taille moyenne d'un ménage est de 2,8 personnes en province Sud, 3,2 en province Nord et 3,5 aux Loyauté. Les tailles les plus élevées sont observées sur la côte est, à Maré ainsi qu'à Païta, avec un maximum atypique de 4,3 personnes par foyer à Belep. C'est à Nouméa, qui conjugue importance de l'habitat collectif et attrait des jeunes générations, que la taille moyenne des ménages est la plus faible (2,5).



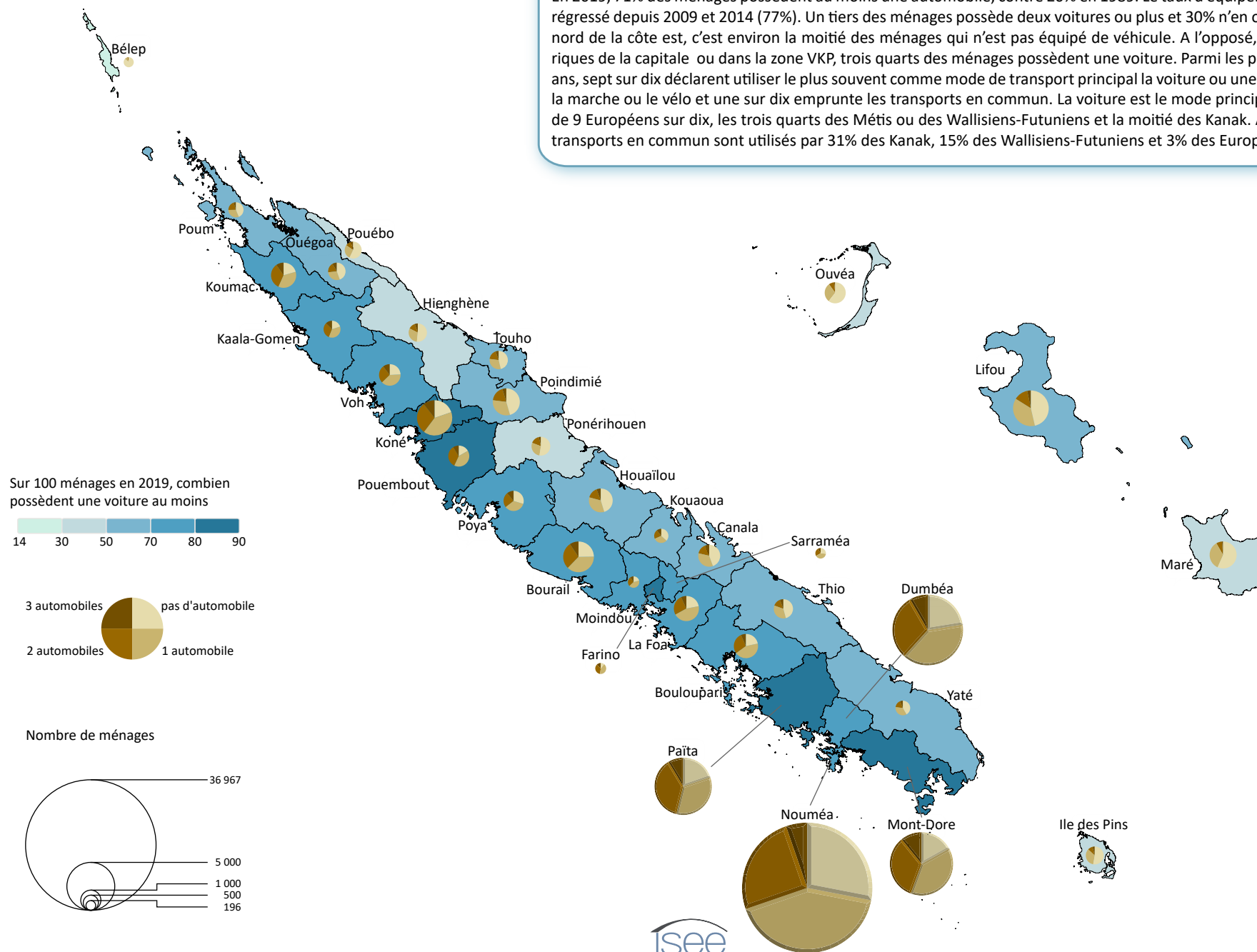
## Davantage de personnes seules et de couples sans enfants

En 2019, les ménages se composent à 23% de personnes seules, 19% de couples sans enfants, 33% de couples avec enfant(s), 9% de familles monoparentales et 16% de ménages ayant une structure plus complexe. Le vieillissement et la baisse de la natalité concourent à l'augmentation du nombre de personnes seules et des couples sans enfants. La part des ménages complexes (ceux ayant plusieurs noyaux familiaux) est en légère baisse mais reste trois fois plus élevée qu'en métropole. Il s'agit fréquemment de ménages d'origine océanienne où cohabitent plusieurs générations. Ce sont les seniors qui vivent le plus souvent seuls : 17% des hommes et 27% des femmes de 65 ans ou plus sont dans ce cas. Plus de la moitié des personnes isolées réside à Nouméa. A l'inverse, la part des personnes seules est la plus faible dans les communes en périphérie.



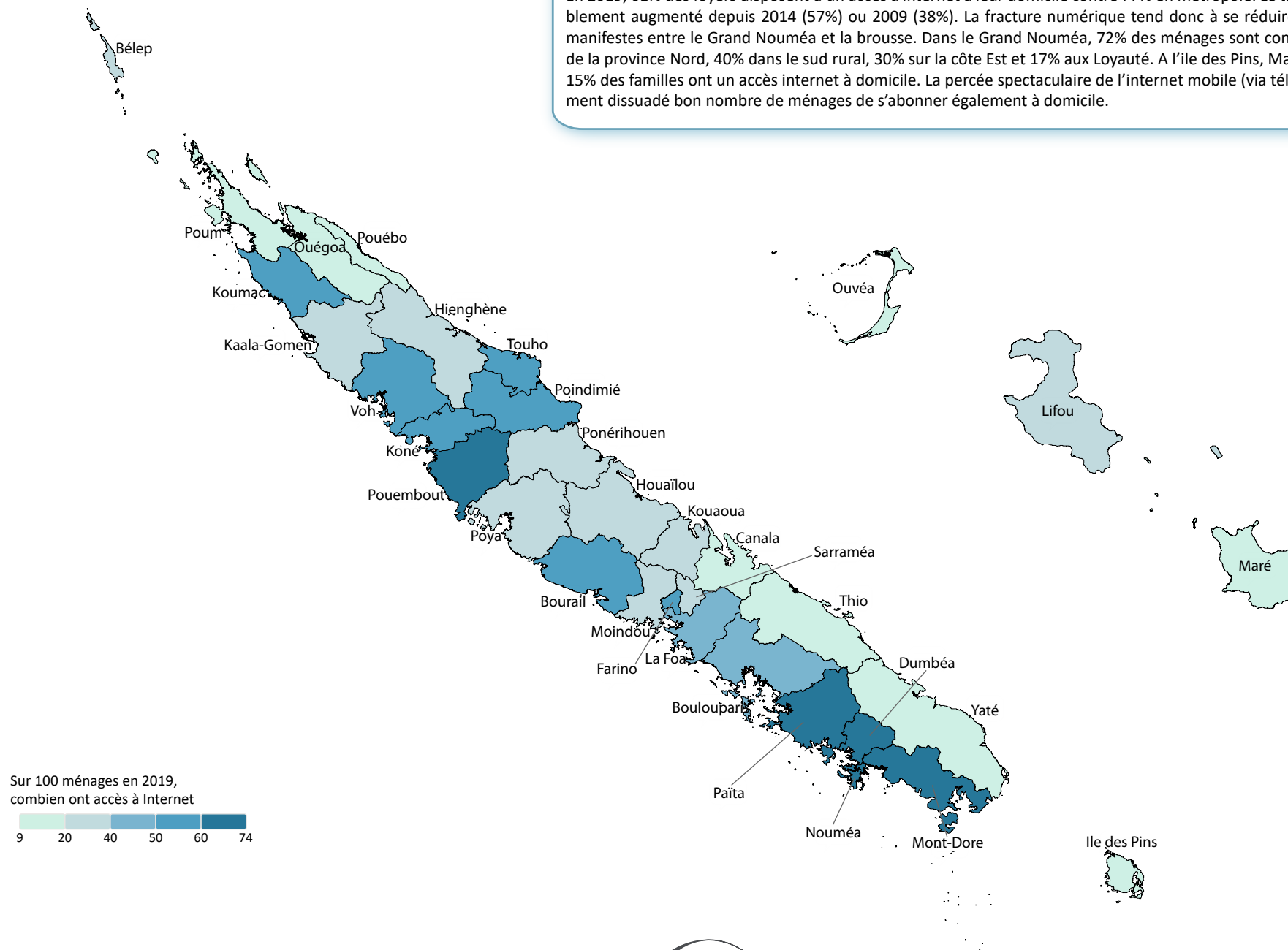
## Plus de sept ménages sur dix possèdent une voiture

En 2019, 71% des ménages possèdent au moins une automobile, contre 20% en 1989. Le taux d'équipement automobile a cependant régressé depuis 2009 et 2014 (77%). Un tiers des ménages possède deux voitures ou plus et 30% n'en ont aucune. Dans les îles ou au nord de la côte est, c'est environ la moitié des ménages qui n'est pas équipé de véhicule. A l'opposé, dans les communes périphériques de la capitale ou dans la zone VKP, trois quarts des ménages possèdent une voiture. Parmi les personnes âgées d'au moins 14 ans, sept sur dix déclarent utiliser le plus souvent comme mode de transport principal la voiture ou une moto, deux sur dix pratiquent la marche ou le vélo et une sur dix emprunte les transports en commun. La voiture est le mode principal de déplacement pour près de 9 Européens sur dix, les trois quarts des Métis ou des Wallisiens-Futuniens et la moitié des Kanak. Au sein du grand Nouméa, les transports en commun sont utilisés par 31% des Kanak, 15% des Wallisiens-Futuniens et 3% des Européens



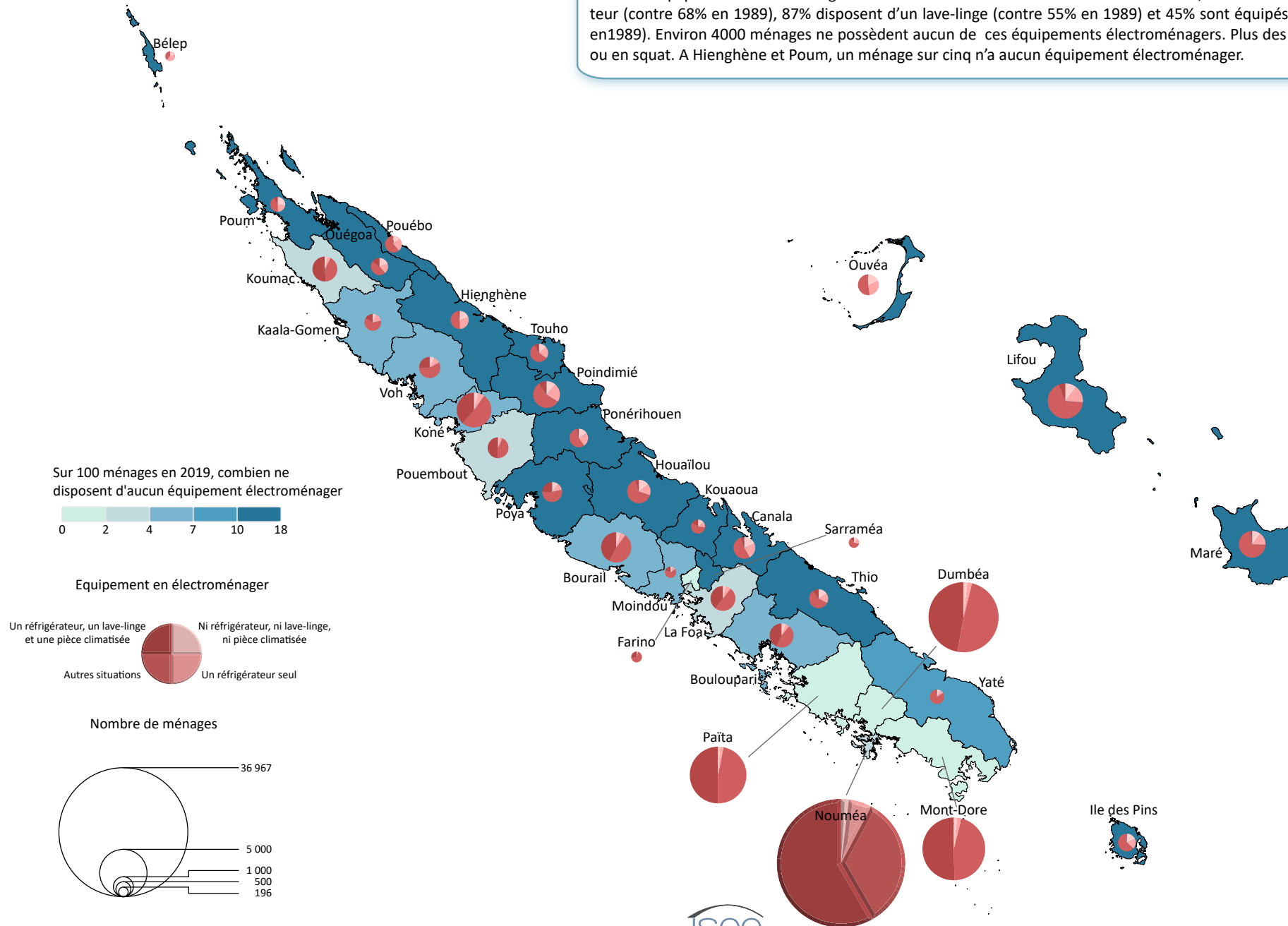
## Trois ménages sur cinq disposent d'Internet chez eux

En 2019, 61% des foyers disposent d'un accès à internet à leur domicile contre 77% en métropole. Le taux de connexion a considérablement augmenté depuis 2014 (57%) ou 2009 (38%). La fracture numérique tend donc à se réduire mais les écarts sont encore manifestes entre le Grand Nouméa et la brousse. Dans le Grand Nouméa, 72% des ménages sont connectés, 50% sur la côte ouest de la province Nord, 40% dans le sud rural, 30% sur la côte Est et 17% aux Loyauté. A l'île des Pins, Maré, Pouébo et Yaté, moins de 15% des familles ont un accès internet à domicile. La percée spectaculaire de l'internet mobile (via téléphone portable) a probablement dissuadé bon nombre de ménages de s'abonner également à domicile.



## 4% des ménages sans aucun équipement électroménager

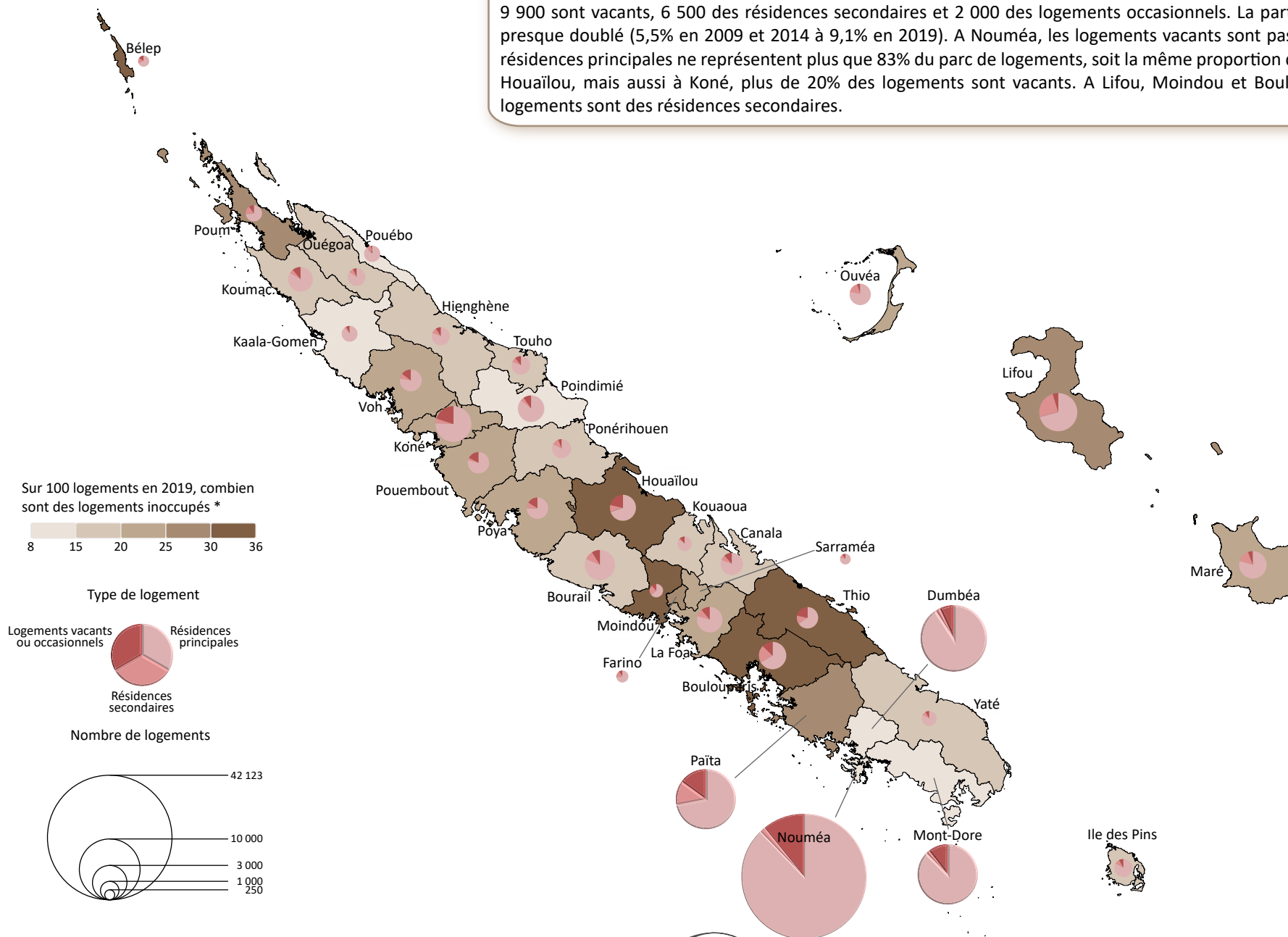
Le taux d'équipement électroménager s'est énormément amélioré en trente ans. En 2019, 95% des ménages possèdent un réfrigérateur (contre 68% en 1989), 87% disposent d'un lave-linge (contre 55% en 1989) et 45% sont équipés en climatisation (contre 16% en 1989). Environ 4000 ménages ne possèdent aucun de ces équipements électroménagers. Plus des trois quarts habitent en tribu ou en squats. A Hienghène et Poum, un ménage sur cinq n'a aucun équipement électroménager.





## Près d'un logement sur dix est vacant

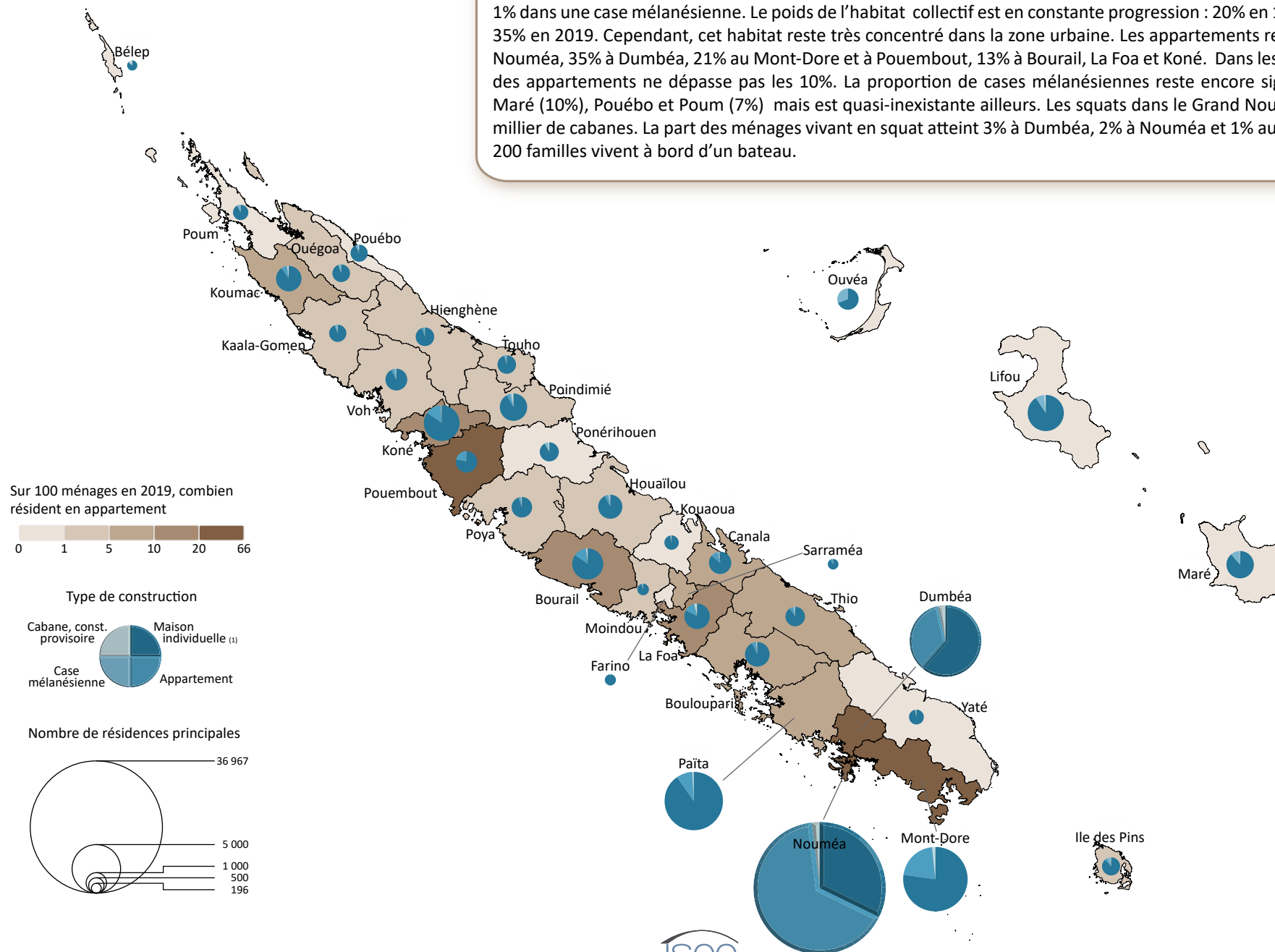
En 2019, la Nouvelle-Calédonie compte 109 200 logements au lieu de 97 000 en 2014 et 82 000 en 2009 : 90 800 sont occupés, 9 900 sont vacants, 6 500 des résidences secondaires et 2 000 des logements occasionnels. La part des logements vacants a presque doublé (5,5% en 2009 et 2014 à 9,1% en 2019). A Nouméa, les logements vacants sont passés de 2 000 à 4 000. Les résidences principales ne représentent plus que 83% du parc de logements, soit la même proportion qu'en métropole. A Thio et Houaïlou, mais aussi à Koné, plus de 20% des logements sont vacants. A Lifou, Moindou et Boulouparis, plus de 20% des logements sont des résidences secondaires.



\* résidences secondaires, logements vacants ou occasionnels

## Plus d'un tiers des ménages vit en appartement

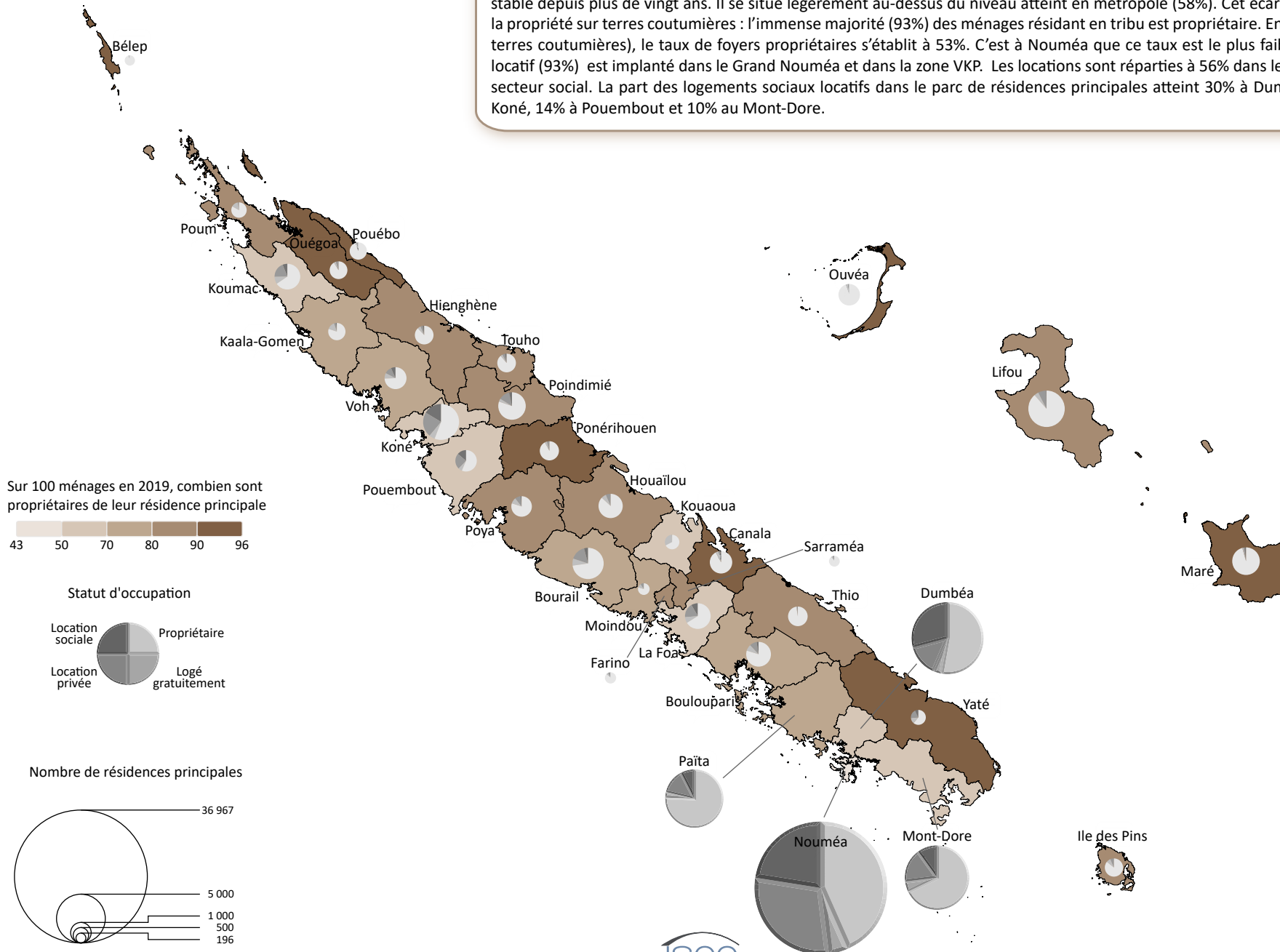
En 2019, 61% des ménages vivent dans une maison individuelle, 35% en appartement, 2% dans une construction provisoire et 1% dans une case mélanésienne. Le poids de l'habitat collectif est en constante progression : 20% en 1996, 28% en 2009 et donc 35% en 2019. Cependant, cet habitat reste très concentré dans la zone urbaine. Les appartements représentent 66% du parc à Nouméa, 35% à Dumbéa, 21% au Mont-Dore et à Pouembout, 13% à Bourail, La Foa et Koné. Dans les autres communes, la part des appartements ne dépasse pas les 10%. La proportion de cases mélanésiennes reste encore significative à Ouvéa (30%), Maré (10%), Pouébo et Poum (7%) mais est quasi-inexistante ailleurs. Les squats dans le Grand Nouméa regroupent plus d'un millier de cabanes. La part des ménages vivant en squat atteint 3% à Dumbéa, 2% à Nouméa et 1% au Mont-Dore. Enfin, plus de 200 familles vivent à bord d'un bateau.



(1) y compris les bateaux

Trois ménages sur cinq sont propriétaires

En 2019, 60% des ménages sont propriétaires, 35% sont locataires et 5% sont logés gratuitement. Le taux de ménages propriétaires reste stable depuis plus de vingt ans. Il se situe légèrement au-dessus du niveau atteint en métropole (58%). Cet écart est dû à l'aspect collectif de la propriété sur terres coutumières : l'immense majorité (93%) des ménages résidant en tribu est propriétaire. En zone urbaine ou rurale (hors terres coutumières), le taux de foyers propriétaires s'établit à 53%. C'est à Nouméa que ce taux est le plus faible (43%). L'essentiel du parc locatif (93%) est implanté dans le Grand Nouméa et dans la zone VKP. Les locations sont réparties à 56% dans le secteur privé et 44% dans le secteur social. La part des logements sociaux locatifs dans le parc de résidences principales atteint 30% à Dumbéa, 22% à Nouméa, 16% à Koné, 14% à Pouembout et 10% au Mont-Dore.



Sur 100 ménages en 2019, combien sont propriétaires de leur résidence principale

43 50 70 80 90 96

Statut d'occupation

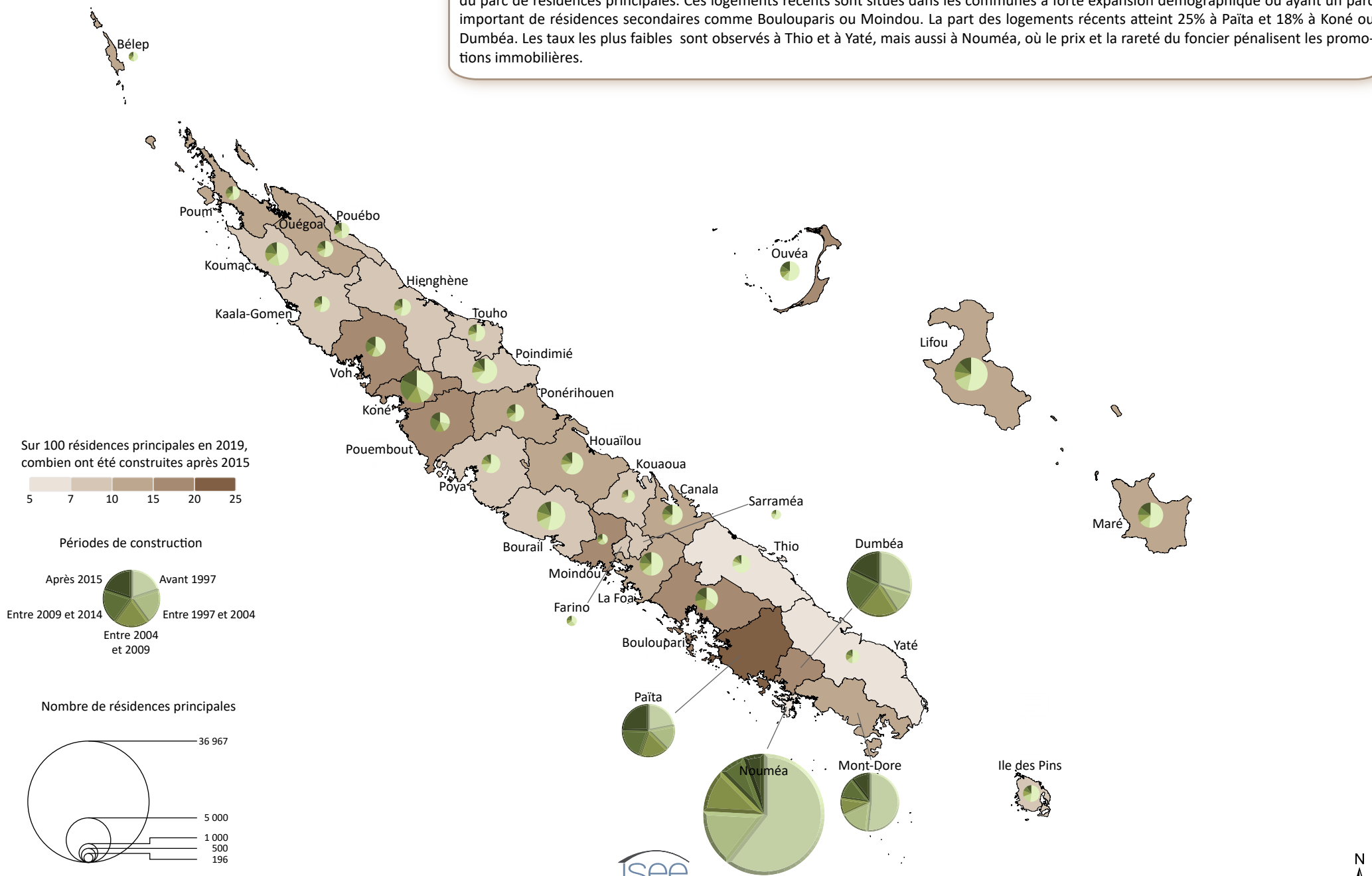
- Location sociale
- Propriétaire
- Location privée
- Logé gratuitement

Nombre de résidences principales

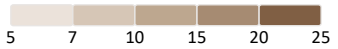
- 36 967
- 5 000
- 1 000
- 500
- 196

Un logement sur 10 construit depuis 2015

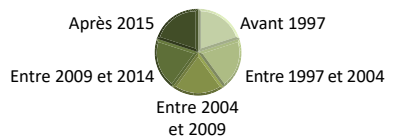
Plus de la moitié des logements ont été construits avant l'année 2000 et les logements les plus récents, construits après 2014, représentent 11% du parc de résidences principales. Ces logements récents sont situés dans les communes à forte expansion démographique ou ayant un parc important de résidences secondaires comme Boulouparis ou Moindou. La part des logements récents atteint 25% à Païta et 18% à Koné ou Dumbéa. Les taux les plus faibles sont observés à Thio et à Yaté, mais aussi à Nouméa, où le prix et la rareté du foncier pénalisent les promotions immobilières.



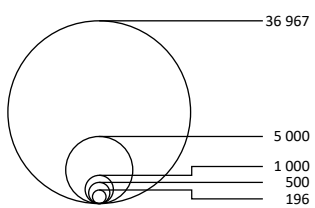
Sur 100 résidences principales en 2019, combien ont été construites après 2015



Périodes de construction

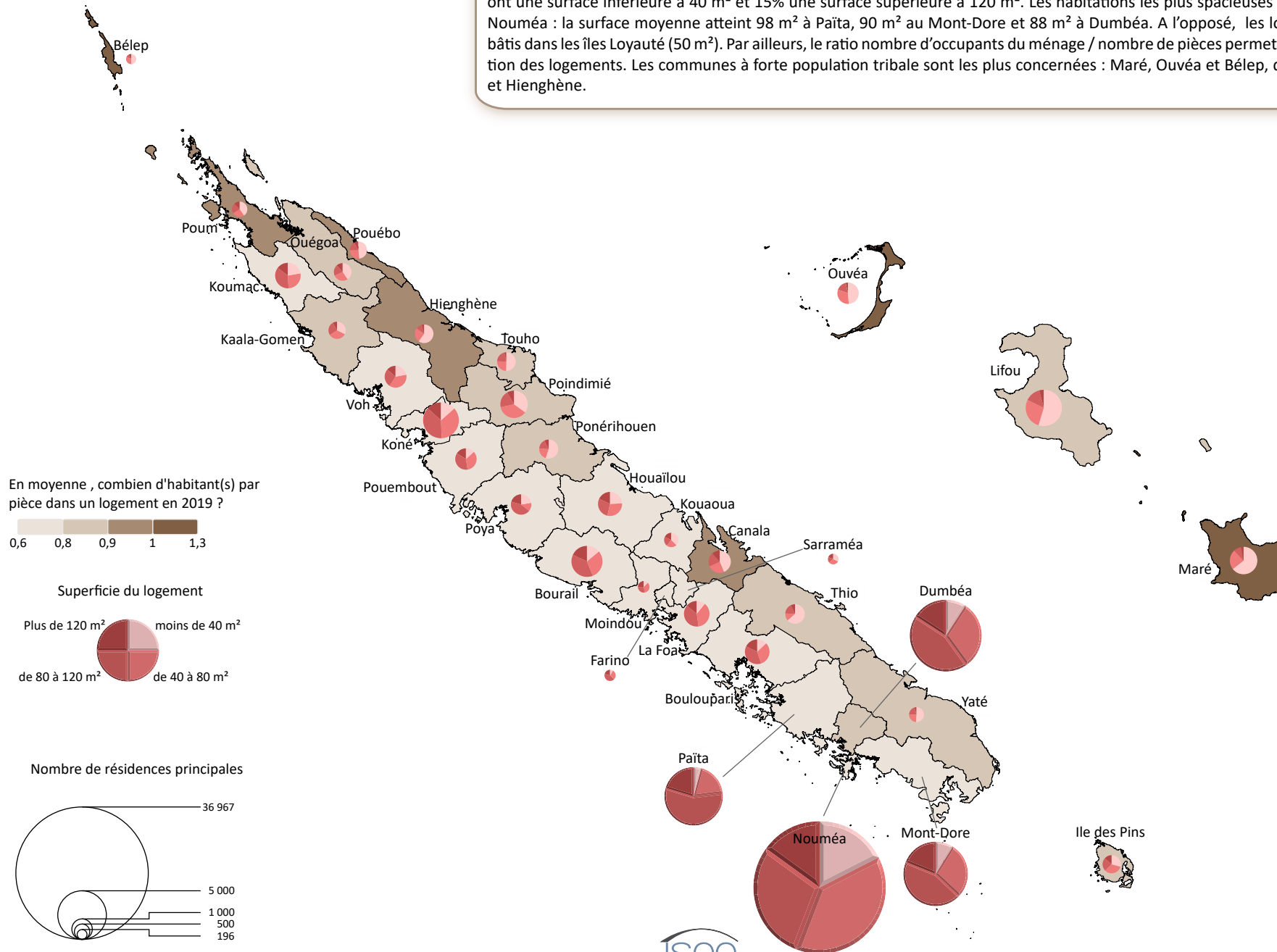


Nombre de résidences principales



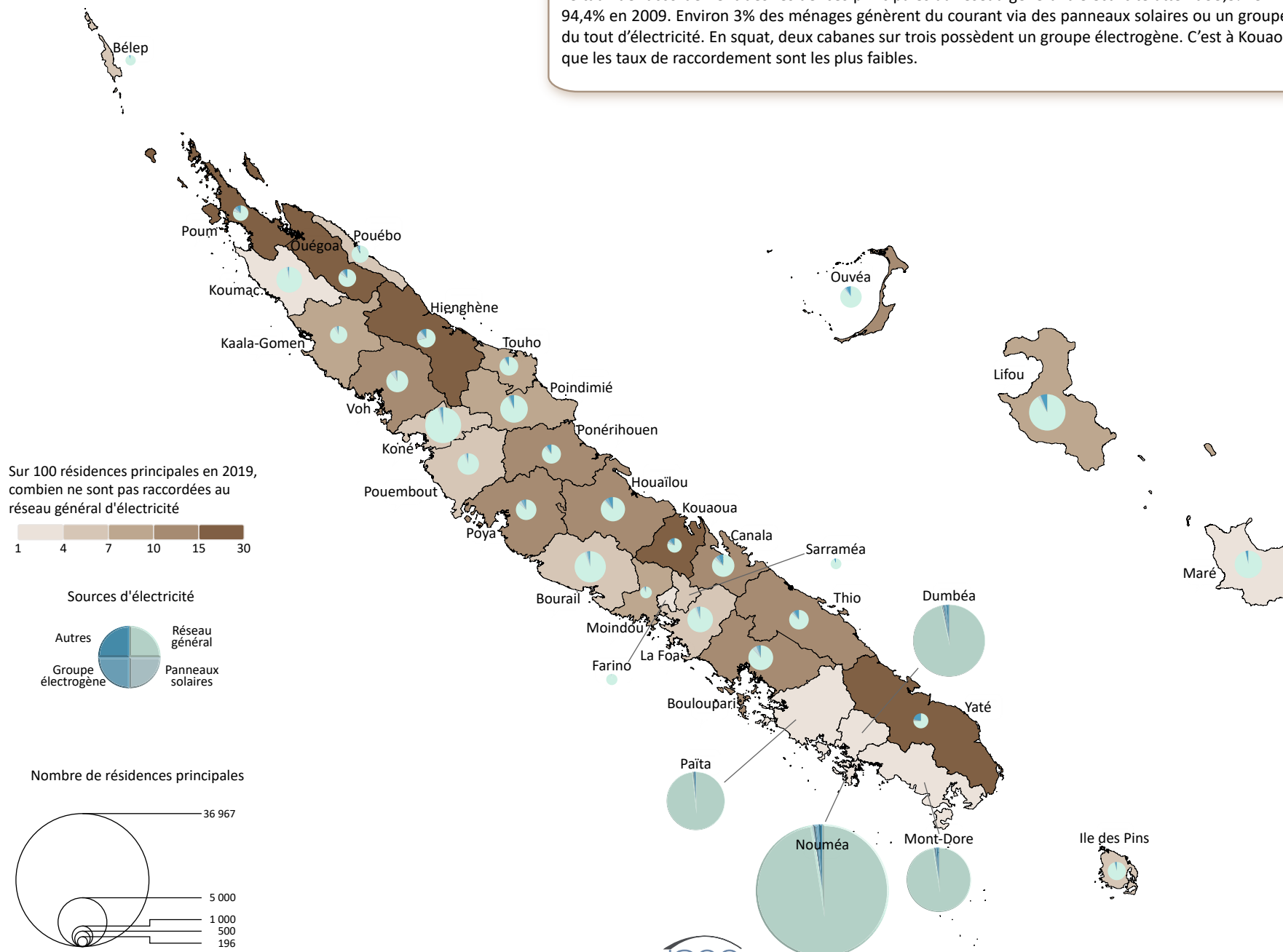
Un logement sur sur cinq mesure moins de 40 m<sup>2</sup>

La superficie moyenne d'un logement en 2019 est d'environ 80 m<sup>2</sup>, 88 m<sup>2</sup> pour une maison et 67 m<sup>2</sup> pour un appartement. 20% des logements ont une surface inférieure à 40 m<sup>2</sup> et 15% une surface supérieure à 120 m<sup>2</sup>. Les habitations les plus spacieuses sont situées en périphérie de Nouméa : la surface moyenne atteint 98 m<sup>2</sup> à Païta, 90 m<sup>2</sup> au Mont-Dore et 88 m<sup>2</sup> à Dumbéa. A l'opposé, les logements les plus exigus sont bâtis dans les îles Loyauté (50 m<sup>2</sup>). Par ailleurs, le ratio nombre d'occupants du ménage / nombre de pièces permet d'appréhender la sur-occupation des logements. Les communes à forte population tribale sont les plus concernées : Maré, Ouvéa et Bélep, devant Pouébo, Canala, Poum et Hienghène.



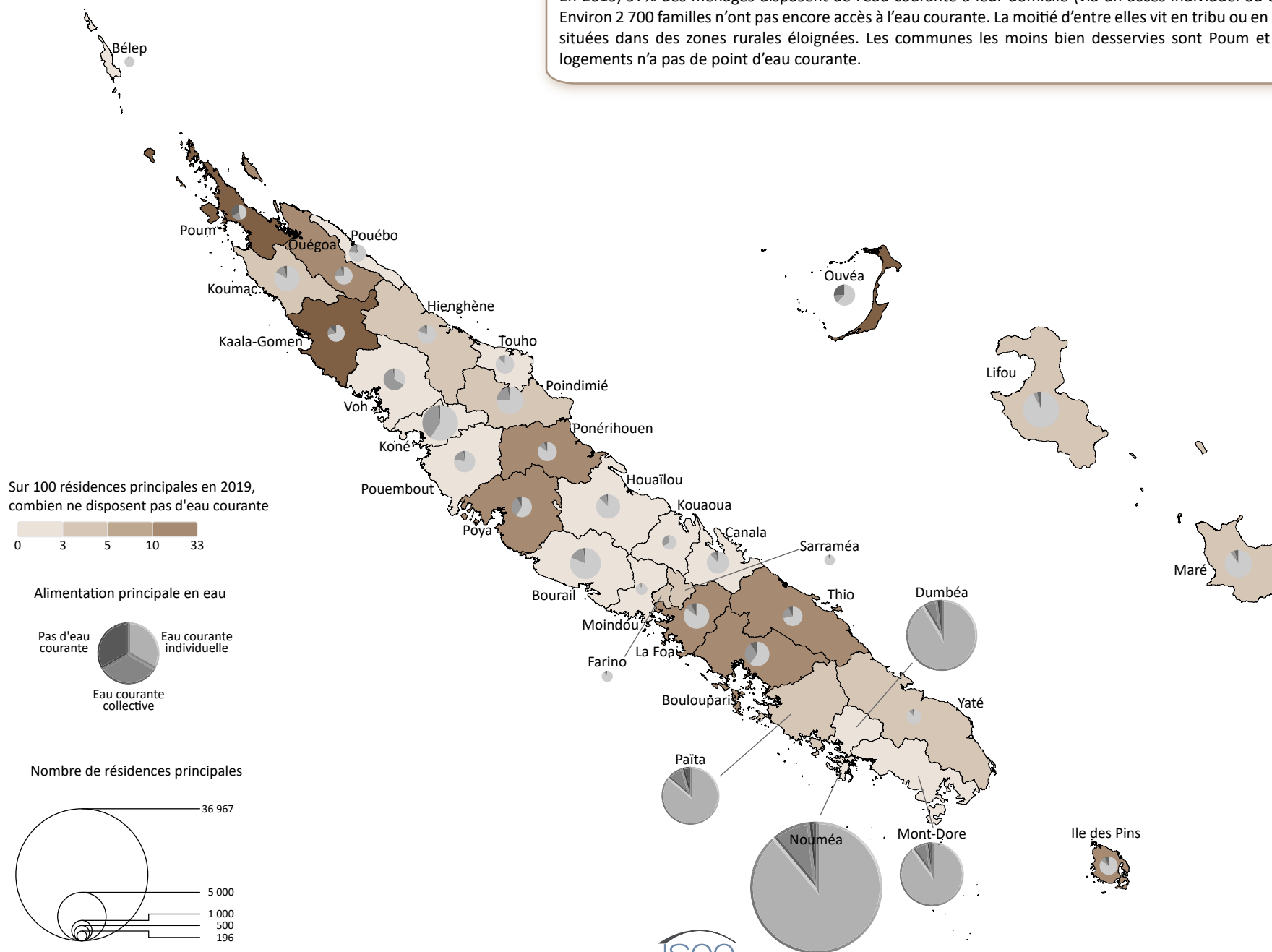
**Un ménage sur vingt n'est pas raccordé au réseau d'électricité**

Le taux de raccordement des résidences principales au réseau général d'électricité atteint 95,3% en 2019 contre 83,2% en 1989 et 94,4% en 2009. Environ 3% des ménages génèrent du courant via des panneaux solaires ou un groupe électrogène et 2% n'ont pas du tout d'électricité. En squat, deux cabanes sur trois possèdent un groupe électrogène. C'est à Kouaoua, Poum, Yaté et Hienghène que les taux de raccordement sont les plus faibles.



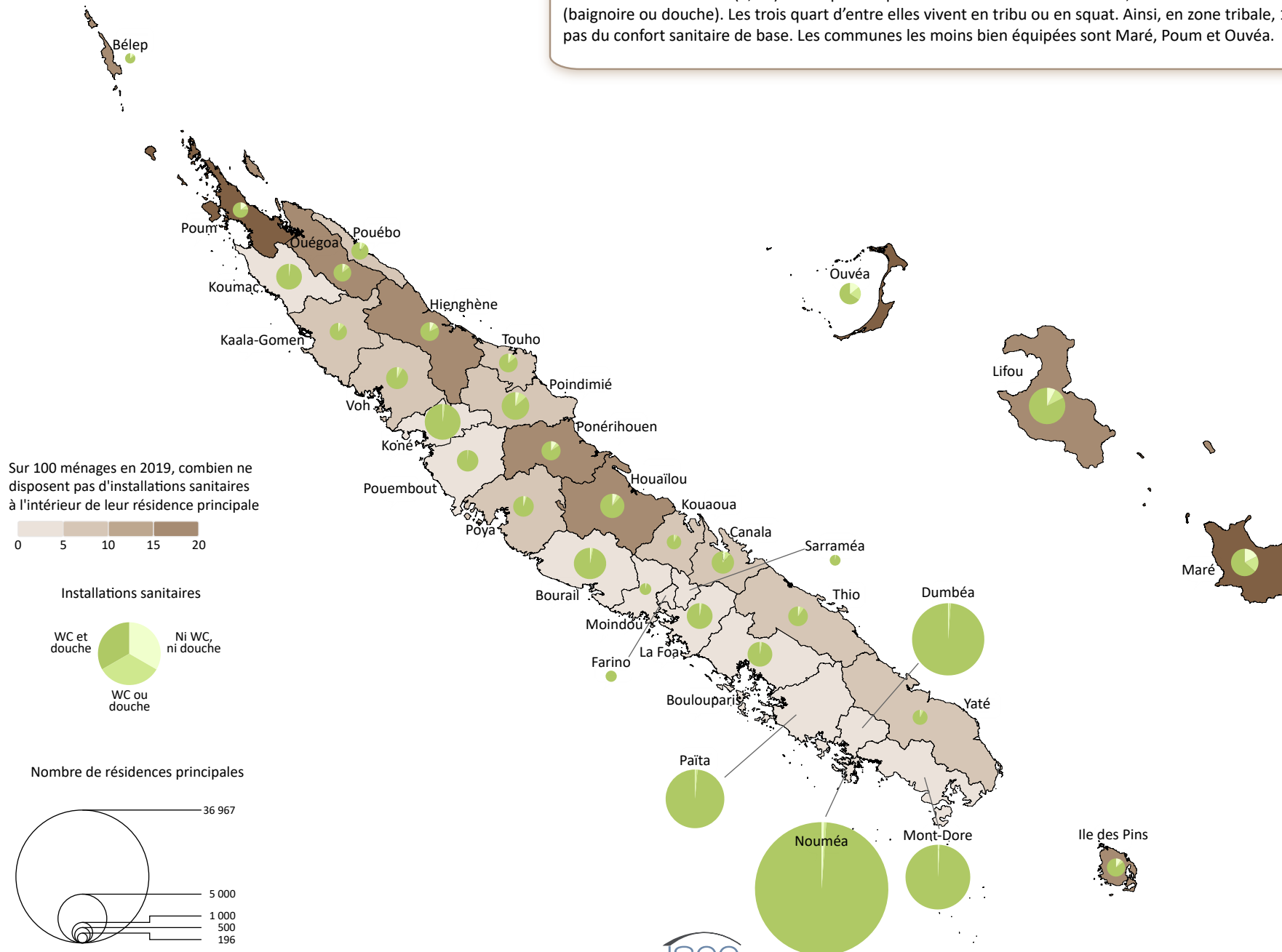
### 97% des ménages ont accès à l'eau courante

En 2019, 97% des ménages disposent de l'eau courante à leur domicile (via un accès individuel ou collectif) contre 90% en 1989. Environ 2 700 familles n'ont pas encore accès à l'eau courante. La moitié d'entre elles vit en tribu ou en squat. Les autres sont souvent situées dans des zones rurales éloignées. Les communes les moins bien desservies sont Poum et Ouvéa : plus d'un quart des logements n'a pas de point d'eau courante.

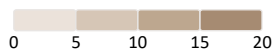


**4% des ménages sans confort sanitaire de base**

Environ 4 000 familles (4,3%) ne disposent pas du confort sanitaire de base, c'est-à-dire de WC et d'une installation sanitaire (baignoire ou douche). Les trois quart d'entre elles vivent en tribu ou en squat. Ainsi, en zone tribale, 17% des familles ne disposent pas du confort sanitaire de base. Les communes les moins bien équipées sont Maré, Poum et Ouvéa.



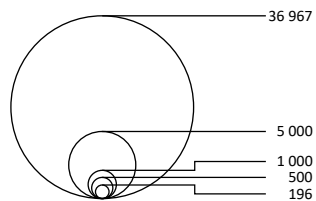
Sur 100 ménages en 2019, combien ne disposent pas d'installations sanitaires à l'intérieur de leur résidence principale



Installations sanitaires



Nombre de résidences principales





**Actif ayant un emploi** : personne qui déclare exercer une profession, salariée ou non, même à temps partiel. Sont également classés sous cette rubrique les personnes qui aident un membre de leur famille (même sans rémunération), les apprentis sous contrat et les stagiaires rémunérés.

**Catégorie socioprofessionnelle** : classe de la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). La plus agrégée comprend 8 groupes socioprofessionnels : agriculteurs et pêcheurs exploitants, artisans-commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, retraités et autres personnes sans activités professionnelles.

**Chômeur** : au sens du recensement, personne ayant déclaré explicitement faire des démarches pour trouver du travail, qu'elle soit inscrite ou non à un organisme de recherche d'emploi.

**Densité de population** : rapport de la population d'un territoire à sa superficie. S'exprime en habitants par km<sup>2</sup>.

**Etat matrimonial légal** : désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi (célibataire, mariée, veuve, divorcée). L'union libre ou la liaison par un Pacs (pacte civil de solidarité) ne constituent pas un état matrimonial légal.

**Espérance de vie** : représente la durée de vie moyenne (autrement dit l'âge moyen au décès) d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

**Famille monoparentale** : comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

**Indicateur conjoncturel de fécondité** : mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

**Lieu de travail** : zone géographique (commune ou quartier) où une personne exerce son activité professionnelle. Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées (telles que chauffeur-routier, hôteesse de l'air, VRP, maçon, etc) les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.

**Logement** : on distingue les résidences principales, les logements vacants (disponibles pour la vente ou la location, neufs achevés mais non encore occupés), les logements occasionnels (utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles) et les résidences secondaires (utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances).

**Ménage** : désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Les personnes vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, pensionnats, résidences universitaires, maisons de détention, ...) sont considérées comme vivant hors ménage.

**Ménage complexe** : ménage qui n'est ni une personne seule, ni un couple (avec ou sans enfants), ni une famille monoparentale. Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc) peut être très variable entre les personnes ; ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

**Période d'achèvement de la construction** : la période considérée est la période d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble abritant le logement, telle qu'elle a été déclarée par ses occupants lors de la collecte du recensement. Si les différentes parties du logement ne sont pas de la même époque, il s'agit de la période d'achèvement de la partie habitée la plus importante.

**Personne de référence** : est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent :

- si le ménage compte une seule personne, cette dernière est la personne de référence,
- si le ménage compte deux personnes : si elles sont de sexe différent et identifiées comme formant un couple, l'homme est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des deux n'est active, la personne la plus âgée,
- si le ménage compte trois personnes ou plus : si un couple formé d'un homme et d'une femme est identifié, l'homme du couple est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des trois personnes considérées n'est active, la personne la plus âgée.

**Population active** : comprend la population ayant un emploi (ou population active occupée) et les chômeurs.

**Population inactive** : regroupe les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage ; elle comprend les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, les retraités, les personnes au foyer et les personnes en incapacité de travailler.

**Résidence antérieure** : il s'agit du lieu de résidence 5 ans avant le recensement de 2009. Les personnes concernées sont donc âgées de 5 ans ou plus. Parmi ces personnes, on distingue celles qui habitaient dans le même logement, dans un autre logement de la même commune, dans une autre commune (en ou hors de la Nouvelle-Calédonie).

**Résidence principale** : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. L'aspect du bâti permet de définir plusieurs types de construction : la maison individuelle, l'appartement, la case mélanésienne, l'habitation précaire (principalement les « cabanes » dans les « squats ») et le bateau.

**Secteur d'activité** : un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale, au regard de la nomenclature d'activités française (NAF 2008 rev. 2). Les principaux secteurs présentés sont l'agriculture et la pêche (secteur primaire), les industries manufacturières et la construction (secteur secondaire) et les services (secteur tertiaire), qu'ils soient marchands (transports, commerce, activités immobilières et financières etc) ou non marchands (administration, enseignement, santé, action sociale).

**S**tatut d'occupation du logement : définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue trois statuts principaux :

- le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété,
- le statut de locataire ou sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent (logement loué vide ou loué meublé, chambre d'hôtel s'il s'agit de la résidence principale du ménage) ; le secteur social regroupe les locations à loyer modéré gérées par des organismes tels que la SIC (Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie), le FSH (Fonds Social de l'Habitat) ou la SEM Agglo,
- le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (exemple : personnes logées gratuitement chez des parents, des amis, leur employeur, ...).

**Statut professionnel** : la notion de statut professionnel s'applique à la population active ayant un emploi et permet de distinguer les salariés des non-salariés (travailleurs indépendants, personnes travaillant à leur compte, chefs d'entreprise salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, professions libérales). Les salariés regroupent les salariés du secteur privé et ceux de la fonction publique (État, collectivités locales ou territoriales, fonction publique hospitalière).

**T**aux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) et la population totale correspondante.

**Taux de chômage** : part des chômeurs dans la population active.

**Taux de dépendance économique** : le ratio de dépendance est égal au nombre de personnes « d'âge inactif » (c'est-à-dire de moins de 15 ans ou de plus de 64 ans) pour 100 personnes « d'âge actif » (compris entre 15 et 64 ans).

**Taux d'emploi** : rapport du nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante.

**Taux de natalité** : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.